



NATIONS  
UNIES

**EP**

UNEP/MED WG.489/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

10 mars 2021

Français

Original : Anglais

Deuxième réunion du Comité de pilotage du Projet IMAP-AMP financé par l'UE

Vidéoconférence, 24 mars 2021

**Point 3 de l'ordre du jour :    Projet IMAP-MPA : Etat d'avancement, Plan de travail et budgets annuels**

**Rapport sur l'état d'avancement**

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'autres exemplaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2021

## Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Résumé et objectif du projet .....	1
3. Structure du projet .....	2
4. Appui aux pays .....	3
5. Progrès accomplis par activités pendant la période : février 2020 – janvier 2021 .....	3
6. Problèmes, retards et défis .....	13
7. Synergies avec d'autres initiatives.....	14
8. Aspects liés au genre .....	15
9. Communication.....	16

## Liste des abréviations

<b>ALG</b>	Algérie
<b>AMCEZ</b>	Autres mesures de conservation efficaces par zone
<b>AMP</b>	Aire marine protégée
<b>ASP/DB</b>	Le protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
<b>CDB</b>	Convention sur la Diversité biologique
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>COVID-19</b>	Maladie à coronavirus de 2019
<b>DG ENV</b>	Direction générale de l'environnement de la Commission européenne
<b>DG NEAR</b>	Direction générale des négociations pour le voisinage et l'élargissement de la Commission européenne
<b>EEAA</b>	Agence égyptienne des affaires environnementales
<b>EGY</b>	Egypte
<b>ENI</b>	Espèces non indigènes
<b>IC</b>	Indicateur commun
<b>IMAP</b>	Programme de surveillance et d'évaluation intégrées
<b>Info/RAC</b>	Centre d'activités régionales pour l'information et la communication
<b>ISR</b>	Israël
<b>JOR</b>	Jordanie
<b>LEB</b>	Liban
<b>LIB</b>	Libye
<b>MED POL</b>	Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne
<b>MED QSR</b>	Rapport sur la qualité de la Méditerranée
<b>MedPAN</b>	Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en mer Méditerranée
<b>MOR</b>	Maroc
<b>MTF</b>	Fonds d'Affectation Spécial pour la Méditerranée
<b>OE</b>	Objectif écologique
<b>PAL</b>	Palestine
<b>PAM</b>	Plan d'action pour la Méditerranée
<b>PAP/RAC</b>	Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires
<b>PCA</b>	Accord de coopération au titre du projet
<b>PNUE</b>	Programme des Nations unies pour l'environnement
<b>PNUE/PAM</b>	Programme des Nations unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée
<b>Projet EcAp MED</b>	Mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée, en cohérence avec la DCSMM de l'UE
<b>Projet IMAP-MPA</b>	Vers le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes à travers un réseau d'aires marines protégées écologiquement représentatives et efficacement gérées et surveillées
<b>SPA/RAC</b>	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées
<b>SSFA</b>	Accord de financement à petite échelle
<b>TdR</b>	Termes de référence
<b>TUN</b>	Tunisie
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UpM</b>	Union pour la Méditerranée
<b>WWF</b>	Fonds mondial pour la nature

## 1. Introduction

1. Le projet " Vers le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes à travers un réseau d'aires marines protégées écologiquement représentatives et efficacement gérées et surveillées" (ci-après dénommé projet IMAP-MPA), est financé par l'Union européenne (UE) - la Direction générale des négociations pour le voisinage et l'élargissement (DG NEAR) et l'instrument financier Green MED III : Programme régional pour l'eau et l'environnement ENI Sud 2018-2022.

2. Ce projet est coordonné et mis en œuvre par le secrétariat du PNUE/PAM et exécuté par l'intermédiaire de son Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne (MED POL) et de son Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC). Il couvre une période de 42 mois, d'août 2019 à février 2023, avec un budget global de 4.459.309 USD (3.999.660 EUR).

3. Les pays bénéficiaires des activités nationales spécifiques sont l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie ; la Jordanie et la Palestine peuvent également bénéficier des activités régionales/de renforcement des capacités du projet.

4. Ce rapport d'avancement constitue une mise à jour substantielle du rapport soumis lors de la première réunion du Comité de pilotage qui s'est tenue en mars 2020 à Tunis, Tunisie, en mettant l'accent sur les activités et les résultats obtenus au cours de la période de mars 2020 à février 2021.

## 2. Résumé et objectif du projet

5. L'objectif global du projet IMAP-MPA consiste à contribuer à la réalisation du bon état écologique (BEE) en mer Méditerranée et le long de sa côte. Ce faisant, le projet propose de consolider, d'intégrer et de renforcer l'approche écosystémique (EcAp) pour la gestion des aires marines protégées (AMP) et leur développement durable. Cela sera réalisé par la surveillance et l'évaluation de l'état environnemental de la mer Méditerranée et de sa côte, y compris des AMP, de manière comparative et intégrée.

6. Le projet vise à améliorer la gestion des AMP par la mise en œuvre coordonnée de la feuille de route du PAM pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées en vue de réaliser l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée, ainsi que de renforcer l'intégration du programme de surveillance et d'évaluation (IMAP) dans ce processus. Le projet IMAP-MPA renforcera et développera davantage le réseau méditerranéen d'AMP écologiquement représentatives, interconnectées et efficacement gérées et surveillées. Cet objectif sera réalisé en améliorant la gouvernance et les politiques nationales relatives à la biodiversité, en préparant et en mettant en œuvre des plans de gestion des AMP et en améliorant la gestion des AMP par des actions ciblées.

7. Le projet appuiera le processus d'alignement des priorités méditerranéennes sur le prochain plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour l'après-2020, ainsi que pour d'autres questions émergentes à l'échelle mondiale et régionale.

8. Le projet contribuera à l'évaluation de l'efficacité des AMP grâce à la mise en œuvre intégrée des Clusters Biodiversité et Espèces non indigènes, Pollution et Déchets marins et Hydrographie, dans le cadre du programme IMAP. Cela sera mis en évidence en présentant et en soulignant les différences d'état environnemental entre les AMP et les zones qui subissent une forte pression en raison de l'activité humaine. Ainsi, le projet contribuera également à l'évaluation globale de l'état de la mer Méditerranée et de la côte et aidera les pays bénéficiaires à renforcer leurs capacités, notamment par des formations ciblées, l'échange de bonnes pratiques spécifiques et la mise en place de projets pilotes dans de nouvelles zones de surveillance de l'IMAP, dans les AMP et en dehors, en mettant l'accent sur le plan sous-régional.

### 3. Structure du projet

9. Le projet est structuré sur la base de 3 composantes principales, de 5 résultats et de 9 produits qui sont décrits ci-dessous :

**Composante 1** : Promotion et appui à la mise en œuvre de l'IMAP à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale

Résultat 1 : Amélioration du niveau de capacité de chaque pays dans la mise en œuvre de l'IMAP et la communication de données fiables pour les indicateurs communs de l'IMAP

- Produit 1.1 : Identification approfondie, à l'échelle nationale, des capacités requises pour la mise en œuvre de l'IMAP et la facilitation de l'apport de données fiables et de qualité garantie pour le MED QSR 2023.
- Produit 1.2 : Renforcement des capacités et échange de bonnes pratiques à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale par le biais de sessions de formation spécifiques et de réunions.

Résultat 2 : Surveillance et évaluation harmonisées, y compris à l'échelle sous-régionale, des indicateurs communs de l'IMAP pour la biodiversité et les espèces non indigènes (ENI) ; la pollution et les déchets marins ; et l'hydrographie, à l'intérieur et à l'extérieur des AMP

- Produit 2.1 : Surveillance intégrée/conjointe dans les AMP et des zones subissant de fortes pressions, effectuée dans des sites pilotes identifiés pour les indicateurs communs convenus

**Composante 2** : Amélioration et appui pour la création d'un réseau, complet et cohérent d'AMP efficacement gérées et surveillées afin d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée

Résultat 3 : Amélioration de la mise en œuvre de la gouvernance et des politiques relatives aux aires marines protégées dans les pays du sud de la Méditerranée

- Produit 3.1 : Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale d'un réseau d'AMP pour la côte égyptienne.
- Produit 3.2 : Organisation du Forum 2020 des aires marines protégées afin de préparer la voie pour le processus de l'agenda post-2020 des AMP en Méditerranée.
- Produit 3.3 : Elaboration d'un document stratégique sur les AMP et d'autres mesures spatiales de conservation effectives en Méditerranée, conformément au cadre mondial de la biodiversité de la CDB pour l'après 2020, par le biais d'un processus participatif.

Résultat 4 : Amélioration de la gestion des AMP sur site et identification des mécanismes de durabilité des AMP

- Produit 4.1 : Élaboration de plans de gestion des AMP et appui à leur mise en œuvre effective.
- Produit 4.2 : Amélioration de la gestion des AMP par le renforcement des capacités et initiation de la mise en œuvre des plans de gestion.

**Composante 3** : Gestion efficace de projet garantie pour une orientation pendant le projet ainsi que pour la coordination de la mise en œuvre générale du projet

Produit 5 : Coordination et mise en œuvre efficaces et dans les délais du projet :

- Produit 5.1 : Gestion et coordination du projet.

#### 4. Appui aux pays

10. Le projet apporte son appui à l'Algérie, l'Égypte, Israël, au Liban, à la Libye, au Maroc, à la Tunisie ; à la Jordanie et à la Palestine par le biais d'activités concrètes nationales et régionales dans le cadre de la surveillance intégrée de l'IMAP et de la gestion efficace des AMP. Le tableau 1 présente un résumé des divers types d'appui fournis par les différents produits aux pays bénéficiaires respectifs.

**Tableau 1** : Les différents types d'appui fournis aux pays bénéficiaires respectifs à travers les différents effets.

	ALG	EGY	ISR	LEB	LIB	MOR	TUN	JOR	PAL	Régional
Produit 1.1										
Produit 1.2										
Produit 2.1										
Produit 3.1										
Produit 3.2										
Produit 3.3										
Produit 4.1										
Produit 4.2										
Produit 5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

#### 5. Progrès accomplis par activités pendant la période : février 2020 - janvier 2021

##### Composante 1 : Promotion et appui de la mise en œuvre de l'IMAP à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale

Résultat 1 : Amélioration du niveau de capacités de chaque pays dans la mise en œuvre de l'IMAP et à la communication de données fiables pour les indicateurs communs de l'IMAP

Produit 1.1 : Identification approfondie, à l'échelle nationale, des capacités requises pour la mise en œuvre de l'IMAP et la facilitation de l'apport de données fiables et de qualité garantie pour le MED QSR 2023

11. Recrutement d'experts/de consultants nationaux : Les termes de référence (TdR) pour le recrutement de consultants nationaux sur la biodiversité pour l'élaboration d'une stratégie d'intégration des programmes nationaux de surveillance existants sur la biodiversité et les espèces non indigènes (ENI), la pollution et les déchets marins, et les côtes et l'hydrographie en Algérie, Égypte, Libye et Tunisie ont été préparés et partagés par le SPA/RAC en juillet 2020 avec l'Algérie, l'Égypte, la Libye et la Tunisie visant à nommer 3 experts nationaux couvrant les domaines des habitats marins, des espèces marines et des ENI. Une liste restreinte d'experts candidats potentiels pour développer les aspects d'intégration des programmes de surveillance nationaux a été discutée avec les Points focaux APS/DB de l'Algérie, de Libye et de Tunisie. Des listes restreintes de candidats potentiels ont été reçues de Libye et de Tunisie (septembre 2020) et un appel à consultation a été lancé en Tunisie (octobre 2020). Une discussion avec la Libye est toujours en cours pour l'identification du profil approprié des experts nationaux. Un consultant national pour les aspects d'intégration de l'IMAP en Tunisie a été engagé en octobre 2020 et l'élaboration de la stratégie d'intégration est en cours.

12. Les prochaines étapes de produit 1.1 d'ici 2021 sont décrites ci-dessous :

- Des appels à consultation /TdR pour le recrutement de consultants seront lancés pour le recrutement d'experts nationaux dès que les listes nationales d'experts seront officiellement reçues de l'Algérie et de l'Égypte. Les consultants nationaux devraient prendre leurs fonctions au cours du premier trimestre de 2021 (janvier - mars 2021).
- Des experts nationaux supplémentaires seront appuyés en Israël, au Maroc et au Liban par la signature d'accords de financement à petite échelle (SSFA) (février-mars 2021).

Résultat 1 : Amélioration du niveau de capacités de chaque pays pour la mise en œuvre de l'IMAP et à la communication de données fiables pour les indicateurs communs de l'IMAP

Produit 1.2 : Renforcement des capacités et échange de bonnes pratiques à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale par le biais de sessions de formation spécifiques et de réunions

13. Plusieurs réunions de coordination bilatérales avec les Points focaux du projet et les Points focaux nationaux de PAM/MED POL/ ASP/DB le cas échéant, ont été organisées avec tous les pays bénéficiaires (Algérie, Egypte, Israël, Liban, Libye, Maroc et Tunisie) pendant la période de mai à décembre 2020 pour le suivi et l'appui à :

- i. La création des comités nationaux de l'IMAP ;
- ii. L'organisation des réunions nationales de lancement du projet ;
- iii. La désignation éventuelle d'experts thématiques/nationaux.

14. Le Secrétariat et le SPA/RAC ont préparé un ensemble de projets de programmes, de notes conceptuelles et de présentations PowerPoint pour les besoins de l'organisation des réunions nationales de lancement.

15. En Israël, le Comité de pilotage national s'est réuni par visioconférence le 30 juillet 2020 pour discuter des conclusions du rapport de surveillance et d'évaluation de 2019 et du financement du programme 2020-2023. Au cours de la réunion, des représentants du Ministère de la Protection de l'environnement (MdE - Dr. Dror Zurel) et de l'Autorité israélienne pour la nature et les parcs (INPA - Dr. Ruthy Yahel) ont présenté le projet IMAP-MPA pour approbation par le comité. Le projet a été approuvé par le comité, y compris la proposition de sélection de la station de surveillance telle qu'elle figure dans le document de travail WG.478/02/Rev.1. Suite à l'approbation du projet, le comité a approuvé la création d'un sous-comité chargé de l'exécution du projet IMAP-MPA, composé de représentants du Ministère de l'Environnement (Dr. Dror Zurel) et de l'INPA (Dr. Ruthy Yahel)) (WG.489/Inf.4).

16. En Tunisie, la réunion de lancement du projet a été organisée (visioconférence, 7 octobre 2020). La mise en place du Comité de pilotage national de l'IMAP est en cours. Les modalités pratiques concernant la création de sous-comités thématiques, ainsi que les sites de surveillance, l'acquisition de données et les besoins nationaux ont été examinés. Une liste de conclusions et de recommandations a été adoptée au cours de la réunion (WG.489/Inf.5). Une réunion bilatérale avec le Point focal du projet pour faire le point sur la situation actuelle et les actions de suivi a été organisée (janvier 2021). Un accord de coopération sur les activités conjointes proposées sera signé (février 2021) entre le Ministère des Affaires locales et de l'environnement de Tunisie et le SPA/RAC.

17. En Libye, la réunion nationale de lancement a été organisée (visioconférence, 28 octobre 2020) et le Comité de pilotage national de l'IMAP est en cours de création sous l'égide de l'Autorité générale de l'environnement (EGA). Les sites de surveillance, l'acquisition de données et les besoins nationaux ont été discutés. Une liste de conclusions et de recommandations a été adoptée au cours de la réunion (WG.489/Inf.6).

18. En Algérie, Egypte, Liban et Maroc, l'organisation des réunions nationales de lancement et la désignation officielle des membres institutionnels des comités nationaux de l'IMAP sont toujours en cours et devraient être prévues au cours du premier trimestre 2021. Des correspondances de suivi et des réunions bilatérales sont fréquemment organisées entre les pays respectifs, le Secrétariat et le SPA/RAC afin de soutenir autant que possible la mise en œuvre de ce processus dans les délais impartis.

19. Les prochaines étapes du Produit 1.2 d'ici 2021 sont décrites ci-dessous :

- Des réunions nationales avec la participation de toutes les institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre des IMAP nationaux en Algérie, Egypte, Maroc et Liban devraient être organisées au cours du premier trimestre de 2021 (janvier-février 2021).

- Une réunion nationale avec les agences nationales en charge de la mise en œuvre de l'IMAP en Tunisie concernant les différents Clusters (Pollution, Biodiversité et Hydrographie) sera organisée (février 2021).
- Des réunions nationales pour la discussion et l'approbation de la stratégie d'intégration des programmes nationaux de surveillance existants sur la biodiversité et les espèces non indigènes (ENI), la pollution et les déchets marins, et la côte et l'hydrographie devraient être organisées en Libye et en Tunisie au cours du deuxième trimestre de 2021 (avril-juin 2021).
- Une réunion spécifique avec le comité national de l'IMAP de Tunisie sera organisée (février-mars 2021), avec la participation de l'expert national chargé des aspects d'intégration du programme de surveillance.

Résultat 2 : Surveillance et évaluation harmonisées, y compris à l'échelle sous-régionale, des indicateurs communs de l'IMAP pour la biodiversité et les espèces non indigènes (ENI) ; la pollution et les déchets marins ; et l'hydrographie, à l'intérieur et à l'extérieur des AMP

Produit 2.1 : Surveillance intégrée/conjointe dans les AMP et les zones subissant de fortes pressions, effectuée dans des sites pilotes identifiés pour les indicateurs communs convenus

20. Recrutement d'experts/consultants régionaux : Des progrès peuvent également être signalés en ce qui concerne l'engagement d'experts régionaux. Au cours de la période de reporting (février 2020 - janvier 2021), 7 termes de référence (TdR) ont été publiés pour le recrutement de : 1 expert régional en eutrophisation (IMAP-OE5 en mai 2020 et octobre 2020), 1 expert régional en côtes et hydrographie (IMAP-OE7/OE8 en mai 2020), 1 expert régional en contaminants (IMAP-OE9 en mai 2020), 1 expert régional en déchets marins (IMAP-OE10 en mai 2020) et 3 experts régionaux en biodiversité-ENI (juin 2020).

21. Les experts régionaux en côtes et hydrographie (IMAP OE7-OE8 - M. Olivier Brivois), en contaminants (IMAP OE9 - Dr. Evangelos Papathanassiou) et en déchets marins (IMAP OE10 - Dr. Francois Galgani) sont en poste depuis septembre-octobre 2020. L'expert en eutrophisation (IMAP OE5) a été sélectionné en décembre 2020 et devrait être en poste en janvier 2021.

22. Le processus de recrutement de 3 experts en biodiversité (IMAP OE1) et ENI (IMAP OE2) s'est avéré peu concluant. Pour les TdR (Biodiversité-ENI), une nouvelle approche a été suivie visant à accélérer le processus et à surmonter tous les problèmes pertinents (c'est-à-dire le nombre limité, voire l'absence totale de candidats) ; c'est-à-dire diviser les 3 TdR en ensembles plus spécifiques d'activités et de résultats attendus (en faisant la distinction entre les activités nationales et régionales du projet).

23. La ventilation spécifique pour la Biodiversité-ENI est présentée ci-dessous :

- 5 TdR pour les experts régionaux thématiques afin de travailler et d'élaborer les échelles de surveillance et d'évaluation, les critères d'évaluation et les valeurs seuils et de référence pour les habitats marins, les mammifères marins, les tortues marines, les oiseaux de mer et les ENI ont été lancés en juillet 2020 ;
- Les TdR d'un expert régional pour l'élaboration des valeurs de référence des ENI ont été lancés en juillet 2020 ;
- 5 TdR pour la recherche d'un/de plusieurs expert(s) régional(aux) pour les modules de formation communs sur les habitats marins, les mammifères marins, les tortues marines, les oiseaux de mer et les ENI seront lancés en 2021 (exp. en jan.-fév. 2021).

24. Des experts/consultants régionaux sont en poste afin de travailler et d'élaborer les échelles de surveillance et d'évaluation, les critères d'évaluation et les valeurs seuils et de référence pour les mammifères marins et les tortues marines (IMAP OE1, IC 3-4-5) depuis septembre 2020. Les premières ébauches des livrables sur les mammifères marins et les tortues marines ont été préparées (janvier 2021) et sont en cours d'examen et de discussion.



25. Des consultations bilatérales avec les experts/organisations appropriés ont été menées pour les autres termes de référence. Les consultations avec des experts potentiels en ENI (IMAP OE2), jugés capables de mener à bien les travaux de développement des échelles de surveillance et d'évaluation, des critères d'évaluation et des valeurs seuils pour les ENI (IMAP OE2), ont été couronnées de succès et un consultant régional (Mme Argyro Zenetos) est en poste depuis novembre 2020 afin d'entreprendre les tâches concernant le développement des éléments de surveillance et d'évaluation pour l'IC6. Le premier projet sera livré en février 2021.

26. Les résultats respectifs devraient être discutés par les membres du Groupe de travail en ligne (OWG) au cours du premier trimestre de 2021 (février-mars 2021) et par les experts du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) au cours du deuxième trimestre de 2021 (avril 2021, à confirmer).

27. La plupart des experts/consultants régionaux qui étaient en poste ont participé aux sessions parallèles du CORMON intégré (visioconférence, 1-3 déc. 2020). Les Parties contractantes ont recommandé de réactiver le Groupe de travail en ligne. Les experts/consultants régionaux feront partie de ces groupes thématiques.

28. Un projet de modèle d'Accord de financement à petite échelle (SSFA) est en cours de finalisation afin de rationaliser l'appui aux pays bénéficiaires. Le modèle de SSFA a reçu des contributions de toutes les composantes concernées du PAM (à savoir le SPA/RAC, MED POL et le PAP/RAC) et est en cours d'examen et de finalisation par le Secrétariat avant d'être partagé avec les pays, en attendant parallèlement les contributions nationales et les demandes spécifiques qui résulteront de l'organisation des réunions nationales et de la mise en place des comités nationaux de l'IMAP.

29. Prenant en considération les résultats des discussions bilatérales avec tous les pays bénéficiaires concernant la mise en œuvre de la composante IMAP du projet ; et prenant note du fait que les pays ont exprimé leur souhait d'utiliser dans la mesure du possible les infrastructures nationales (les navires de recherche, les équipements pertinents, etc.) pour les besoins de la mise en œuvre intégrée de l'IMAP et de se charger eux-mêmes de l'acquisition des navires et non par le biais d'un appel d'offres international ; le Secrétariat a donc demandé au donateur d'accorder la réaffectation des fonds correspondants<sup>1</sup> de la classe 120 du système UMOJA "Services contractuels" à la classe 140 d'UMOJA "Subvention au PI". La réaffectation budgétaire proposée ne modifie pas le budget par produit, ni la nature ou la portée des activités. Il s'agit d'une proposition de réaffectation budgétaire purement "administrative" qui permettra au Secrétariat d'utiliser ces ressources budgétaires pour les besoins de la préparation des accords juridiques. Des détails supplémentaires peuvent être recherchés dans le document UNEP/MED WG.489/3 "Plan de travail et budget annuels".

30. Les prochaines étapes pour le Produit 2.1 en 2021 sont décrites ci-dessous :

- Pour les experts restants (référentiel des ENI, des habitats marins et des oiseaux de mer), la relance des appels/ouvertures de postes est prévue pour février 2021.

**Composante 2 : Amélioration et appui à la création d'un réseau méditerranéen complet et cohérent, d'AMP efficacement gérées et surveillées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée**

Résultat 3 : Amélioration de la mise en œuvre de la gouvernance et des politiques relatives aux aires marines protégées (AMP) dans les pays du sud de la Méditerranée

Produit 3.1 : Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de réseau d'AMP pour la côte égyptienne

<sup>1</sup> Lignes budgétaires : 120-01 (50.167 USD) ; 120-04 (90.301 USD) ; 120-05 (167.224 USD)

31. La stratégie nationale du réseau d'AMP pour le littoral méditerranéen égyptien sera élaborée en tenant compte à la fois des objectifs de conservation et de la nécessité d'intégrer les AMP dans leur environnement économique et social, sur la base d'un processus de consultation impliquant les parties prenantes concernées à l'échelle nationale et locale. Le processus de mise en œuvre de cette activité a été lancé plus tôt que prévu et indiqué dans le plan de travail approuvé par le Comité de pilotage du projet. En attendant les autorisations officielles des autorités compétentes pour lancer l'activité en Égypte, le SPA/RAC a commencé, depuis la mi-mai 2020, la préparation des termes de référence (TdR) pour engager des consultants pour l'élaboration de la stratégie nationale visant à établir un réseau d'AMP sur le littoral méditerranéen de l'Égypte. À l'heure actuelle, presque toutes les autorisations officielles ont été obtenues, à l'exception d'une dernière. Dès réception de cette dernière autorisation, le processus de lancement d'un appel d'offres devrait être lancé en étroite consultation avec le point focal de l'ASP/DB en vue de commencer peu après l'élaboration de la stratégie nationale de réseau d'AMP.

32. Récemment, le 26 janvier 2021, une correspondance officielle a été adressée au point focal de l'ASP/DB de l'Égypte, demandant une mise à jour de la situation actuelle et des actions de suivi entreprises pour commencer à exécuter les activités du SPA/RAC relatives à la mise en œuvre du programme national de surveillance sur la côte égyptienne, en ce qui concerne la biodiversité marine, les espèces non indigènes (ENI), la pollution et l'hydrographie, et pour élaborer une stratégie nationale pour les aires marines protégées sur le littoral méditerranéen de l'Égypte. Une réunion de coordination de haut niveau est prévue à l'échelle nationale pour convenir et entreprendre des actions concrètes en vue de la mise en œuvre des activités du projet.

33. Les prochaines étapes de l'Produit 3.1 en 2021 sont décrites ci-dessous :

- Le point focal de l'ASP/BD de l'Égypte devrait obtenir la dernière autorisation requise entre janvier et février 2021 au plus tard.
- Le SPA/RAC lancera un appel d'offres pour engager des consultants afin d'élaborer la stratégie nationale relative aux AMP, dès réception de la dernière autorisation des autorités compétentes. Une fois les consultants sélectionnés, le SPA/RAC et l'Agence égyptienne des affaires environnementales (EEAA) dirigeront et superviseront la mise en œuvre du processus à l'échelle nationale et locale.

Résultat 3 : Amélioration de la mise en œuvre de la gouvernance et des politiques relatives aux aires marines protégées (AMP) dans les pays du sud de la Méditerranée

Produit 3.2 : Organisation du Forum 2020 des aires marines protégées afin de préparer la voie pour le processus de l'agenda post-2020 des AMP en Méditerranée

34. Le Forum des aires marines protégées de Méditerranée est une initiative conjointe du SPA/RAC et de MedPAN. Après deux éditions précédentes (Antalya 2012 et Tanger 2016), le Forum des AMP 2020 devait se tenir début décembre 2020 à Monaco. Cette troisième édition est coorganisée par le SPA/RAC, MedPAN, le WWF Méditerranée et la Fondation Prince Albert II de Monaco. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, de la situation sanitaire et des restrictions de voyage qui y sont liées, le Forum des AMP 2020 en présentiel est reporté à la fin de 2021 ou au début de 2022 (décision prise en juillet 2020).

35. Il convient de mentionner que la contribution du SPA/RAC à l'élaboration de la feuille de route post-2020 pour les aires marines protégées en Méditerranée, élaborée conjointement par MedPAN, le SPA/RAC et le WWF, dans le cadre du processus de collaboration du Forum des AMP, et confiée à une équipe de consultants, est soutenue financièrement par les fonds de base du SPA/RAC (FFM), tandis que le projet IMAP-MPA devrait soutenir l'organisation de l'événement en présentiel du Forum, y compris les frais de voyage et d'hébergement des participants, le lieu, l'interprétation simultanée, la communication, la traduction des produits livrables et l'impression des documents.

36. Les préparatifs du Forum des AMP 2020 ont débuté depuis le début de l'année 2020, et ont été comme suit :

- Les discussions avec la Fondation Prince Albert II de Monaco (représentant du pays hôte) et le Musée océanographique de Monaco (lieu pressenti) ont été engagées depuis janvier 2020. Des réunions virtuelles hebdomadaires ont eu lieu entre les partenaires organisateurs (SPA/RAC, MedPAN et WWF), y compris les représentants du pays hôte lorsque cela était pertinent et nécessaire, pour discuter des aspects techniques et logistiques du Forum des AMP 2020, en tenant compte des nombreuses incertitudes et des défis causés par la pandémie de COVID-19 et de l'évolution constante du contexte et de l'agenda internationaux. Plusieurs décisions ont été prises pour faire avancer la planification et l'organisation du Forum.
- Organisation du premier Comité de pilotage du Forum 2020 des aires marines protégées de Méditerranée (Marseille, 6-7 février 2020) et lancement du processus du forum.
- Organisation du deuxième Comité de pilotage du Forum 2020 des aires marines protégées de Méditerranée (téléconférence, 1<sup>er</sup> juillet 2020), au cours duquel il a été proposé de reporter l'événement du Forum 2020 en présentiel et d'organiser des sessions du Forum virtuelles du 30 novembre au 4 décembre 2020.
- Suite à un appel d'offres, une société de conseil a été engagée conjointement par le SPA/RAC, MedPAN et le WWF pour l'élaboration d'une feuille de route post-2020 pour les AMP de Méditerranée, dans le cadre du processus de collaboration du Forum des AMP. L'objectif du cabinet de conseil consiste à : (i) Rédiger une brève évaluation sommaire énumérant les principaux facteurs limitatifs et les blocages qui entravent la mise en œuvre de la feuille de route 2020 pour les AMP et la réalisation des objectifs de 2020 pour les AMP dans la région ; et (ii) Elaborer une version pré-finalisée de la feuille de route post-2020 pour les AMP d'ici mars 2021, en organisant des consultations en ligne avec les parties prenantes (novembre 2020) et en facilitant les sessions virtuelles en ligne.
- Une enquête en ligne a été lancée le 13 octobre 2020 auprès de l'ensemble de la communauté des AMP afin de classer par ordre d'importance les facteurs limitatifs de la réalisation des objectifs des AMP dans la région, et d'en identifier d'autres. Environ 360 réponses ont été reçues et analysées.
- Un processus de consultation du Groupe de travail en ligne a été mené du 16 au 27 novembre 2020. Son objectif consistait à discuter des facteurs limitatifs les plus importants qui entravent la réalisation des objectifs des AMP et de fournir des recommandations opérationnelles. Ce travail contribuera à la première ébauche de la feuille de route des AMP pour l'après-2020. Une série de 7 groupes de travail a été organisée autour de 5 domaines thématiques principaux, comme suit :
  - a) Gouvernance et politique axées sur les pays méditerranéens de l'UE ;
  - b) Gouvernance et politique axée sur les pays méditerranéens non-membres de l'UE ;
  - c) Exécution et législation ;
  - d) Gestion et connaissances, pour les anglophones ;
  - e) Gestion et connaissances, pour les francophones ;
  - f) Financement durable ; et
  - g) Capacités et sensibilisation.
- Les ordres du jour détaillés et les documents de référence ont été partagés avec les participants aux groupes de travail. Chaque groupe a réuni environ 25 participants ciblés de tous les secteurs et de tout le pourtour méditerranéen. Le compte-rendu de la réunion est en cours de préparation et sera bientôt finalisé.
- En raison des délais serrés liés à la préparation de la première version de la feuille de route pour les AMP après 2020, mais surtout des conflits de dates entre les sessions du Forum virtuel (30 novembre - 4 décembre 2020) et la réunion du CORMON (1-3 décembre 2020), le SPA/RAC, MedPAN et le WWF ont discuté et décidé de reporter la session du Forum virtuel au 1-5 février 2021.
- La session du Forum virtuel qui était prévue du 1<sup>er</sup> au 5 février 2021 a été reportée à la mi-2021 (nouvelles dates à confirmer), profitant du report des différents événements sur la biodiversité à l'échelle mondiale. Cela permettrait de mieux faire avancer le processus du Forum et de la feuille de route et de disposer de suffisamment de temps pour préparer, examiner et finaliser les résultats tout en garantissant leur bonne qualité.

37. Les prochaines étapes du Produit 3.2 d'ici 2021 sont décrites ci-dessous :

- Finalisation du compte-rendu des réunions des groupes de travail virtuels en février 2021 ;
- Préparation d'un projet avancé de la feuille de route des AMP post-2020 et partage avec les participants des sessions du Forum virtuel à la mi-2021 ;
- Organisation de la troisième réunion du Comité de pilotage du Forum des AMP le 5 février 2021 ;
- Préparation du programme des sessions du Forum virtuel et des documents de référence à la mi-2021 ;  
et
- Organisation des sessions du Forum virtuel à la mi-2021.

Résultat 3 : Amélioration de la mise en œuvre de la gouvernance et des politiques relatives aux aires marines protégées (AMP) dans les pays du sud de la Méditerranée

Produit 3.3 : Elaboration d'un document stratégique sur les AMP et d'autres mesures spatiales de conservation effectives en Méditerranée, conformément au cadre mondial pour la biodiversité de la CDB pour l'après-2020, à travers un processus participatif

38. L'élaboration de la stratégie régionale pour les aires marines protégées (AMP) et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) en Méditerranée est soutenue financièrement par les fonds de base du SPA/RAC (FFM), tandis que le projet IMAP-MPA (UE) devrait soutenir le processus de consultation pour la finalisation du projet, y compris l'organisation d'un atelier de consultation pour l'élaboration de la stratégie régionale post-2020, prévue en mars 2021.

39. Les termes de référence relatifs au recrutement de consultant(s) pour l'élaboration du projet de Stratégie régionale pour les AMP et les AMCEZ en Méditerranée ont été préparés et un appel à consultation a été lancé en décembre 2020. Cette consultation a été reportée pour plus de clarté et pour s'aligner sur le programme du processus mondial post-2020, auquel le processus méditerranéen post-2020 pour les AMP devrait être étroitement lié. Un consultant international a été engagé fin janvier 2021 et sa mission devrait commencer début février 2021.

40. Les prochaines étapes du Produit 3.3 en 2021 sont décrites ci-dessous :

- Lancement du processus d'élaboration de la première version de la stratégie régionale pour les AMP et les AMCEZ en Méditerranée (par le biais d'examens documentaires et de consultations en ligne) afin d'être prêt pour l'atelier de consultation, prévu fin mars ou début avril 2021.

Résultat 4 : Amélioration de la gestion des AMP sur site et identification des mécanismes de durabilité des AMP

Produit 4.1 : Elaboration de plans de gestion des AMP et appui à leur mise en œuvre effective

41. L'existence d'un plan de gestion est l'un des principaux critères pour obtenir le statut d'AMP. Cela signifie que dans le cadre de cette activité et pour chacune des trois aires protégées concernées, à savoir la future AMP de Rachgoun en Algérie, la réserve naturelle de la côte de Tyr au Liban et la future AMP du golfe de Syrte en Libye, une réflexion approfondie doit être menée, comprenant la définition d'objectifs stratégiques et opérationnels, l'établissement d'un plan d'action et d'un calendrier de mise en œuvre, l'allocation de ressources et la définition d'indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion.

42. Dans le cadre de cette activité et sur la base d'études écologiques et socio-économiques complémentaires, des plans de gestion seront élaborés conjointement avec les autorités nationales responsables des aires marines et côtières protégées et en consultation avec d'autres organismes gouvernementaux compétents et d'autres parties prenantes pour les trois AMP potentielles. La rédaction de ces plans de gestion, qui sera lancée en mars/avril sur la base d'un processus de collaboration et de consultation, s'étendra sur une période d'un an à un an et demi,

en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de la situation spécifique à l'échelle des trois pays concernés.

43. Dans ce but, les actions suivantes ont été menées :

- Suite à l'approbation, par les Points focaux nationaux des ASP/DB, des TdRs relatifs à l'engagement de consultants nationaux pour préparer/rédiger des études écologiques et socio-économiques complémentaires dans trois sites en Algérie, au Liban et en Libye, le processus de sélection des consultants nationaux a été réalisé avec succès dans les trois pays, où les candidats sélectionnés ont été engagés en étroite consultation avec les Points focaux nationaux des ASP/DB.
- Les consultants ont commencé leurs missions respectives depuis août/septembre 2020, à l'exception de l'étude socio-économique dans le golfe de Syrte (Libye) où un retard s'est produit en raison de l'instabilité politique qui règne dans la région. Néanmoins, l'étude socio-économique dans le golfe de Syrte a finalement commencé à la mi-octobre 2020.
- Les consultants au Liban ont réalisé le travail de terrain dans la réserve naturelle de la côte de Tyr et ont soumis leurs projets de rapport à la mi-novembre 2020. Les rapports écologiques et socio-économiques ont été examinés par le SPA/RAC et le Ministère libanais de l'Environnement et finalisés par les consultants en tenant compte des commentaires et révisions requises. Les rapports ont donc été officiellement approuvés par le SPA/RAC et le Ministère de l'Environnement à la fin du mois de décembre 2020.
- Le consultant chargé de mener l'étude écologique sur l'île de Rachgoun (Algérie) a réalisé le travail de terrain et soumis un projet de rapport à la mi-novembre 2020. Le rapport a été examiné par le SPA/RAC et le Ministère de l'Environnement algérien et finalisé par le consultant en tenant compte des commentaires et des révisions requises. Le rapport a été officiellement approuvé par le SPA/RAC et le Ministère de l'Environnement au début du mois de décembre 2020.
- Malgré le recrutement du consultant en août 2020, la réalisation de l'étude socio-économique dans l'île de Rachgoun (Algérie) a pris un certain retard en raison de la pandémie de COVID-19 qui sévissait dans le pays à ce moment-là. Le travail de terrain a été effectué à la fin de septembre et octobre 2020. Le consultant a ensuite soumis un projet de rapport à la mi-décembre 2020. Le rapport est en cours d'examen par le SPA/RAC et le Ministère de l'Environnement et sera finalisé d'ici la fin janvier 2021.
- En Libye, le consultant chargé de l'étude écologique de la future AMP du golfe de Syrte a mené le travail de terrain complémentaire et a soumis un projet de rapport début décembre 2020. Le rapport a été examiné par le SPA/RAC et l'Autorité générale de l'environnement (EGA) de Libye et finalisé par le consultant en tenant compte des commentaires et des révisions requises.
- D'autre part, et malgré le retard pris dans la réalisation de l'étude socio-économique du Golfe de Syrte en raison de l'instabilité politique qui prévaut dans la région, d'une part, et de la pandémie de COVID-19, d'autre part, le consultant a finalement commencé le travail de terrain dans le Golfe de Syrte au cours de la deuxième moitié d'octobre 2020. Il a ensuite soumis un projet de rapport avant la fin décembre 2020. Le rapport sera examiné par le SPA/RAC et l'Autorité générale de l'environnement afin d'être finalisé d'ici la fin janvier 2021.
- Il convient de mentionner que la réunion nationale de lancement du projet IMAP-MPA en Libye, qui s'est tenue en ligne le 28 octobre 2020, a permis de présenter et d'informer les participants libyens sur la composante MPA et les activités déjà initiées et en cours d'exécution en Libye en ce qui concerne la future MPA du Golfe de Syrte.

44. Les prochaines étapes de l'Produit 4.1 d'ici 2021 sont décrites ci-dessous :

- L'étude socio-économique de l'aire marine et côtière de la future AMP de l'île de Rachgoun (Algérie) sera finalisée et approuvée par le SPA/RAC et le Ministère de l'Environnement algérien au plus tard à la mi-février 2021.
- Le rapport socio-économique de l'aire marine et côtière de la future AMP du Golfe de Syrte sera finalisé et approuvé par le SPA/RAC et l'Autorité générale de l'environnement (EGA) de Libye à la mi-février 2021 au plus tard.

- Le processus d'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban) devrait être lancé d'ici février 2021. Un appel d'offres visant à engager des consultants pour élaborer le plan de gestion sera préparé en étroite consultation avec le Ministère libanais de l'Environnement et sera lancé début mars 2021 afin que les consultants puissent se joindre au projet d'ici avril 2021.
- Le processus d'élaboration du plan de gestion de la future AMP de l'île de Rachgoun (Algérie) sera lancé d'ici février/mars 2021, après approbation de l'étude socio-économique. Un appel à consultants pour l'élaboration d'une étude de pertinence sera préparé en étroite consultation avec le Ministère algérien de l'Environnement et sera lancé début mars 2021 afin que les consultants puissent y participer d'ici avril 2021.
- Le processus d'élaboration du plan de gestion de la future AMP du golfe de Syrte (Libye) sera lancé d'ici mars 2021, en fonction de la situation politique qui prévaudra dans la région. Le cas échéant, un appel d'offres visant à engager des consultants pour élaborer le plan de gestion sera préparé en étroite consultation avec l'Autorité générale de l'environnement (EGA) de Libye et sera lancé début avril 2021 afin que les consultants puissent commencer d'ici mai 2021.

Résultat 4 : Amélioration de la gestion des AMP sur site et identification des mécanismes de durabilité des AMP

Produit 4.2 : Amélioration de la gestion des AMP par le biais de renforcement des capacités et initiation de la mise en œuvre du plan de gestion

45. L'Unité de gestion du projet et le SPA/RAC travaillent à la conception/identification des meilleurs moyens de préparer et de réaliser des activités de renforcement des capacités pour les gestionnaires et les praticiens des AMP, ainsi que pour les autres acteurs de la conservation marine dans la région, compte tenu de la situation actuelle et du contexte international en constante incertitude et évolution dû à la pandémie de COVID-19. Une note conceptuelle a été préparée pour l'exécution effective de cette activité et en particulier sur la façon de la relier à d'autres activités de renforcement des capacités prévues par le SPA/RAC sur les MPA. Sur la base de cette réflexion, les termes de référence des consultants nécessaires à cette mission seront rédigés et des experts qualifiés seront engagés. La note conceptuelle est jointe à l'annexe II du présent document et est portée à l'attention du Comité de pilotage pour qu'il lui porte toute son attention et lui fasse part de ses commentaires, le cas échéant.

46. Il convient également de mentionner que la réunion nationale de lancement du projet IMAP-MPA en Tunisie, qui s'est tenue en ligne le 7 octobre 2020, a également servi à présenter et à informer les participants tunisiens sur la composante MPA et les activités prévues pour 2021 en Tunisie en ce qui concerne la future MPA des îles Kerkennah.

47. Les prochaines étapes du Produit 4.2 en 2021 sont décrites ci-dessous :

- Les termes de référence pour le recrutement de consultants chargés d'élaborer des programmes d'études et de dispenser des formations sur la gestion efficace et le rôle socio-économique durable des AMP sont en cours de préparation et un appel d'offres sera lancé d'ici février 2021 afin d'engager les consultants d'ici mars 2021.

### Composante 3 : Gestion et mise en œuvre du projet

Résultat 5 : Coordination et mise en œuvre efficaces et dans les délais du projet assurées

Produit 5.1 : Gestion et coordination du projet

48. L'Unité de gestion de projet (UGP) est chargée de l'exécution et de la mise en œuvre du projet et d'assurer toutes les conditions favorables à la mise en œuvre des activités du projet sur le terrain. Le Secrétariat, le SPA/RAC et l'UGP ont communiqué fréquemment avec tous les Points focaux du projet (Algérie, Egypte, Israël, Liban, Libye, Maroc et Tunisie) afin d'appuyer autant que possible l'exécution des activités, indépendamment des problèmes soulevés, principalement attribuables à la pandémie de COVID-19.

49. Conformément aux conclusions et recommandations de la première réunion du Comité de pilotage du projet, deux lettres ont été adressées par le coordinateur du PNUE/PAM, M. Gaetano Leone :

- a) Aux Ministres de l'Environnement de tous les pays bénéficiaires les informant de la nécessité de mettre en place des comités de pilotage nationaux de l'IMAP pour assurer la mise en œuvre intégrée de l'IMAP et une coordination efficace entre les projets IMAP-MPA et EcAp MED III financés par l'UE (mai 2020) ; et
- b) Aux Points focaux du projet IMAP-MPA, aux Points focaux du PAM et aux membres du Groupe de coordination de l'EcAp les informant du lancement des activités du projet IMAP-MPA à l'échelle nationale (juin 2020).

50. L'offre de recrutement d'un chef de projet a été publiée dans le portail INSPIRA des Nations unies en mars 2020 et le processus de sélection devrait être finalisé au cours des premier et deuxième trimestres de 2021. Par intérim, un chef de projet basé au sein du programme VNU soutient et coordonne l'exécution des activités du projet. Un assistant financier et budgétaire du projet, financé à 50% par le projet IMAP-MPA, est en poste depuis janvier 2021.

51. En termes de rapports, l'UGP a réussi à soumettre à la CE les premiers rapports d'avancement annuels et textes explicatifs et rapports d'experts en novembre 2020. Les deux rapports ont été approuvés par le responsable du projet et l'UGP a même demandé la publication de la deuxième tranche du projet qui devrait être publiée par la Commission européenne en janvier-février 2021. En outre, le SPA/RAC a satisfait aux exigences de rapport prévues dans l'Accord de coopération de projet (ACP) signé et a donc soumis avec succès au Secrétariat deux rapports d'avancement semestriels et textes explicatifs et les notes de frais en juin et décembre 2020.

52. En ce qui concerne la communication avec les pays bénéficiaires pour les activités régionales/de renforcement des capacités (Jordanie et Palestine) qui a été établie depuis janvier 2020, y compris pour la nomination des Points focaux nationaux du projet, aucun retour d'information spécifique n'a été reçu en dépit des nombreux rappels. Des actions de suivi supplémentaires sont envisagées au cours du premier trimestre de 2021.

53. Les produits du projet et les connaissances des experts ont été présentés lors des réunions intégrées des Groupes de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) pour la mise en œuvre de l'IMAP (visioconférence, 1-3 décembre 2020).

54. Au cours de la période couverte par le rapport, l'UGP a lancé avec succès les préparatifs de la deuxième réunion du Comité de pilotage du projet (visioconférence, 24 mars 2021) dans les délais impartis.

## 6. Enjeux et nouveaux défis

55. La pandémie de COVID-19 et les mesures prises à l'échelle nationale, régionale et internationale pour en contenir la propagation, notamment le confinement total/partial à l'échelle nationale, la fermeture des frontières et les restrictions de voyage, ont entraîné plusieurs problèmes/retards énumérés ci-dessous :

- Toutes les réunions en présentiel de 2020 à l'échelle nationale ont été reportées, ce qui a entraîné plusieurs retards, souvent importants, liés principalement à l'organisation des réunions nationales et à la mise en place des comités nationaux de l'IMAP. Dans certains cas (par exemple en Israël, en Libye et en Tunisie), des réunions par visioconférence ont été organisées pour remplacer les réunions en présentiel (en juillet 2020 et en octobre 2020). Cela a empêché le projet d'atteindre efficacement les objectifs prévus.
- Le recrutement d'experts/consultants régionaux s'est avéré difficile car les experts sont contraints de participer à des activités axées sur les pays, ce qui reflète principalement les contraintes et les préoccupations liées aux dispositions relatives aux déplacements (questions sanitaires et de sécurité). En outre, des problèmes ont été rencontrés lors de la prise de contact avec les experts, liés aux charges de travail/surcharges importantes qui en ont résulté, principalement attribuées à la longue période de confinement au cours de la période printemps/été 2020 qui a considérablement affecté leurs calendriers.
- La réunion de coordination et de planification en présentiel en Egypte pour l'élaboration d'une stratégie nationale de réseau d'AMP pour le littoral méditerranéen égyptien a été reportée jusqu'à nouvel ordre. Pour compenser ce retard, des discussions et une coordination en ligne ont été continuellement organisées et assurées depuis mars 2020 avec le Point focal du projet en Egypte.
- En ce qui concerne l'organisation du Forum 2020 des aires marines protégées de Méditerranée, les réunions physiques n'ont pas été autorisées et les réunions du Comité de pilotage ont donc été organisées par le biais d'arrangements en ligne/téléconférences.
- L'événement en présentiel du Forum des AMP 2020 a été reporté à la fin de l'année 2021 ou au début de l'année 2022 (à confirmer).
- Des retards dans le calendrier du processus mondial en cours de la CDB pour l'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sont signalés (réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, janvier 2021 (à confirmer) ; la 24<sup>ème</sup> réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), mars 2021 (à confirmer) ; la COP 15, mai 2021 (à confirmer)). Étant donné que l'élaboration de la stratégie méditerranéenne pour les AMP et les AMCEZ devrait refléter/prendre en compte les objectifs et cibles convenus à l'échelle mondiale, des retards par rapport au plan de travail initialement approuvé sont survenus.
- En ce qui concerne l'élaboration des plans de gestion des AMP en Algérie, au Liban et en Libye (Produit 4.1), les réunions de coordination et de planification en présentiel, initialement prévues en mars-avril 2020, ont été reportées jusqu'à nouvel ordre. Pour surmonter ce problème, des discussions et des réunions en ligne continues ont été organisées avec les Points focaux du projet en Algérie, au Liban et en Libye depuis mars 2020, assurant une coordination et une planification régulières des activités (préparation des TdR et recrutement de consultants nationaux, coordination et supervision des études écologiques et socio-économiques complémentaires dans trois sites en Algérie, au Liban et en Libye). En outre, des retards ont été prévus pour (i) l'étude socio-économique concernant l'île de Rachgoun en Algérie en raison de la pandémie de COVID-19 et (ii) l'étude socio-économique dans le golfe de Syrte (Libye) en raison de l'instabilité politique qui prévaut dans la région. Toutefois, les travaux et études de terrain respectifs ont finalement été réalisés et finalisés et seraient officiellement approuvés début 2021.
- En ce qui concerne l'amélioration de la gestion des AMP par le biais du renforcement des capacités et le lancement de la mise en œuvre du plan de gestion (Produit 4.2), la(les) réunion(s) de coordination et de planification en présentiel au Maroc et en Tunisie ont été reportées jusqu'à nouvel ordre. Des discussions et des réunions de coordination en ligne continues ont été organisées avec les Points focaux du projet au Maroc et en Tunisie depuis mars 2020. En ce qui concerne la Tunisie en particulier, la réunion nationale de lancement du projet IMAP-MPA, tenue en ligne le 7 octobre 2020, a permis de



présenter et d'informer les participants tunisiens sur la Composante AMP et les activités prévues pour 2021 en Tunisie en ce qui concerne la future AMP des îles Kerkennah.

56. Une série d'actions a été entreprise par le Secrétariat et le SPA/RAC en réponse aux retards principalement attribués à la pandémie de COVID-19 :

- Une recommandation générale a été présentée à tous les pays bénéficiaires, aux partenaires de mise en œuvre et aux parties prenantes concernées en vue de remplacer toutes les réunions physiques par des réunions en ligne, y compris pour les réunions de consultation bilatérales, afin d'accélérer les processus et de lancer des activités à l'échelle nationale.
- Compte tenu des restrictions de déplacements et des problèmes que cela peut créer dans le travail des consultants régionaux, le Secrétariat du PAM a décidé d'accélérer les actions pertinentes et de poursuivre la préparation de tous les TdR pour le recrutement des experts/consultants régionaux, à l'exclusion de toutes les dispositions relatives aux déplacements, y compris une référence claire au fait que lorsque les déplacements seront autorisés, les TdR pertinents seront mis à jour pour les refléter et les inclure.
- De nombreux experts ont été extrêmement prudents dans leur candidature à ces postes et, à cet égard, le Secrétariat et le SPA/RAC ont dû organiser plusieurs appels avec eux pour expliquer les dispositions des TdR et permettre la candidature d'experts compétents et expérimentés.
- Des actions de suivi, des rappels et des demandes de réunions bilatérales avec les Points focaux du projet ont été menés en permanence par le Secrétariat et le SPA/RAC afin d'appuyer les processus à l'échelle nationale et d'essayer de résoudre ou de surmonter tous les problèmes liés à la pandémie de COVID-19.

57. D'autres considérations sont portées à l'attention du Comité de pilotage afin de déclencher des discussions pertinentes :

- a) L'examen des coûts de la surveillance intégrée : une évaluation doit être entreprise en coopération et en consultation avec les pays en ce qui concerne les implications financières que la surveillance intégrée peut avoir, après avoir examiné et donné une idée claire des capacités nationales existantes qui sont disponibles.
- b) L'appropriation de la surveillance conjointe par les pays : Le Comité de pilotage devrait explorer toutes les possibilités d'implication active des pays dans cette approche complexe mais toujours efficace de la surveillance du milieu marin et côtier.
- c) La planification des études de surveillance : des ensembles de données de base (notamment, bathymétrie, conditions hydrographiques, etc.) sont nécessaires et les pays participants devraient fournir ces ensembles de données au Secrétariat du PAM.
- d) Les modalités appliquées et les éventuelles implications financières découlant de la location de navires/bateaux pour les besoins des activités de surveillance pertinentes à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale constitueront un autre défi que le projet pourrait devoir relever. En particulier, les processus d'acquisition pertinents ainsi que la présence et l'exploitation de navires dans les eaux internationales doivent être examinés de manière approfondie par le Comité de pilotage.
- e) Les activités/réunions de renforcement des capacités : Compte tenu des contraintes de déplacement attribuées à la pandémie de COVID-19, le Comité de pilotage devrait décider d'une marche à suivre claire pour l'organisation efficace et opportune de cet ensemble d'activités.

## **7. Synergies avec d'autres initiatives**

58. Le projet est structuré principalement pour s'appuyer sur les réalisations et les produits des précédents projets EcAp MED II (financé par la DG ENV) et du réseau MedMPA (financé par la DG Near).

59. La composante IMAP du projet est exécutée en très étroite synergie avec le projet EcAp MED III approuvé (août/septembre 2020) et financé par la DG ENV. Alors que le projet EcAp MED III s'attachera à rendre

pleinement opérationnels les programmes nationaux de surveillance fondés sur l'IMAP, le projet IMAP-MPA se concentre sur l'expérimentation de la mise en œuvre de la surveillance intégrée dans les sites/stations/zones de surveillance déjà identifiés dans le cadre des projets EcAp MED II et III. La composante IMAP du projet et le projet EcAp MED III aideront conjointement les pays à développer et à renforcer les capacités pertinentes pour la surveillance des objectifs écologiques (OE) de l'IMAP concernant la biodiversité et les espèces non indigènes (ENI) (OE1, OE2), la pollution et les déchets marins (OE5, OE9, OE10) et les côtes et l'hydrographie (OE7, OE8).

60. Le concept ci-dessus a été explicitement élaboré et expliqué lors des réunions intégrées des Groupes de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) pour la mise en œuvre (visioconférence, 1-3 décembre 2020) au cours desquelles le projet IMAP-MPA a été présenté en détail.

61. La composante AMP du projet s'appuie sur les résultats du précédent projet de réseau MedMPA financé par l'UE et est exécutée sur le terrain, à l'échelle nationale, en pleine synergie et complémentarité avec deux projets régionaux financés par la Fondation MAVVA, à savoir les projets de zones de non-prélèvement/AMP et de tortues marines. Les actions synergiques concernent l'AMP des îles Rachgoun (Algérie) pour ce qui est du projet de zones de non-prélèvement et AMP, et la réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban) et la future AMP du golfe de Syrte (Libye) pour ce qui est du projet sur les tortues marines.

62. En outre, dans le cadre de la composante AMP, le SPA/RAC travaille en particulier en synergie avec deux partenaires régionaux potentiels, MedPAN et le WWF, en ce qui concerne le programme AMP en Méditerranée, en menant le processus en vue de l'organisation du Forum 2020 des aires marines protégées de Méditerranée dans le but d'ouvrir la voie à l'avancement du programme post-2020 pour les AMP de Méditerranée.

63. Le projet a un lien fort et est exécuté en synergie avec l'Union pour la Méditerranée (UpM), qui participe avec un membre au Comité de pilotage du projet. Les liens s'appuient sur la promotion de la coopération régionale, sous-régionale et transnationale dans les secteurs relevant de son mandat, en se concentrant sur la protection de l'environnement.

## **8. Aspects liés au genre**

64. L'équilibre et l'équité entre les sexes font partie des valeurs fondamentales et des dispositions pertinentes du projet et sont pris en compte dans la plupart des activités du projet. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont également reconnues comme une priorité transversale dans tous les aspects du travail du PNUE, y compris pour le PNUE/PAM. Le Secrétariat, par son travail de base mais également par la mise en œuvre des projets, promeut la participation des femmes et des hommes à toutes les activités de protection de l'environnement et de développement durable.

65. La participation équilibrée des femmes et des hommes a été encouragée dans la lettre adressée aux pays par le coordinateur du PNUE/PAM pour la nomination des Points focaux nationaux du projet. Deux pays (Algérie et Liban) ont nommé des femmes comme Points focaux du projet.

66. Des dispositions pour une participation équilibrée entre les sexes seront également incluses dans les appels d'offre de recrutement d'experts/consultants régionaux pour l'IMAP et à cet égard, il faut s'attendre à un rapport équilibré entre les experts masculins et féminins. En produit, des experts féminins sont impliqués dans les tâches régionales sur les mammifères marins et les IC des espèces non indigènes.

67. En outre, le Comité de pilotage du Forum 2020 des aires marines protégées de Méditerranée est équilibré entre les hommes et les femmes, ce qui est clairement documenté dans les rapports d'avancement des deux premières réunions du Comité de pilotage tenues à Marseille, les 6 et 7 février 2020, et par téléconférence, le 1er juillet 2020, ainsi que par les participants aux 7 Groupes de travail virtuels.

## 9. Communication

68. Une section consacrée au projet a été développée sur le site web du PNUE/PAM sous la rubrique [section du projet](#), de même que sur le site web du SPA/RAC où [une page web consacrée au projet](#) a été élaborée.

69. Les principaux événements organisés dans le cadre du projet ont été annoncés sur les sites web du PNUE/PAM et du SPA/RAC et sur les comptes des réseaux sociaux :

- Organisation de la première réunion du Comité de pilotage et de lancement du projet IMAP-MAP financé par l'UE (Tunis, Tunisie, 10 mars 2020) :
  - <https://web.unep.org/unepmap/imap-mpa-project-new-drive-strengthen-integrated-monitoring-and-biodiversity-conservation>
  - <https://publish.twitter.com/?query=https%3A%2F%2Ftwitter.com%2FUNEPMAPNews%2Fstatus%2F1241368761355186176&widget=Tweet>
  - <https://twitter.com/SPARACinfos/status/1237308893518323713?s=20>
  - <http://www.rac-spa.org/node/1833>
  - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/2965739293474477>
- Organisation de la réunion nationale de lancement du projet en Tunisie (visioconférence, 7 octobre 2020):
  - <http://rac-spa.org/node/1947>
  - <https://twitter.com/UNEPMAPNews/status/1329014493444247552>
  - <https://twitter.com/SPARACinfos/status/1314499712532312064?s=20>
  - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/3538806132834454>
- Organisation de la réunion nationale de lancement du projet en Libye (visioconférence, 28 octobre 2020):
  - <https://www.rac-spa.org/node/1962>
  - <https://twitter.com/UNEPMAPNews/status/1329014493444247552>
  - <https://twitter.com/SPARACinfos/status/1323237346519691265?s=20>
  - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/3595083417206725>
  - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/3609065505808516>
  - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/3595012757213791>
- Actualité liée au Forum des AMP 2020 :
  - <http://www.rac-spa.org/node/1959>
  - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/3256233241091746>
  - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/3678091028905963>
  - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/3670451573003242>
  - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/3570056133042787>
  - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/3570056133042787>
  - <https://twitter.com/SPARACinfos/status/1331556867169017857?s=20>
  - <https://twitter.com/SPARACinfos/status/1318848868323414016?s=20>
- Informations relatives au projet IMAP/MPA dans le bulletin d'information du PNUE/PAM :
  - <http://www.info-rac.org/en/communication/newsletter/med-news-03-2020/launching-of-the-2020-mediterranean-mpa-forum-process>
  - <http://www.info-rac.org/en/communication/newsletter/med-news-03-2020/monitoring-and-assessment-in-mpas-to-feed-into-unep-map-reports-on-environmental-status-in-the-mediterranean>
  - <http://www.info-rac.org/en/communication/newsletter/med-news-03-2020/kick-off-meeting-of-the-eu-funded-imap-mpa-project-in-tunisia>
  - <http://www.info-rac.org/en/communication/newsletter/newsletter-archive/med-news-02-2020/imap-mpa-project-a-new-drive-to-strengthen-integrated-monitoring-and-biodiversity-conservation-in-the-mediterranean>

70. En outre, un [Article](#) a été publié sur le site web du PNUE/PAM le 18 novembre 2020, soulignant l'importance de la surveillance et de l'évaluation dans les zones des AMP et la manière dont elles pourraient alimenter les rapports du PNUE/PAM sur l'état de l'environnement en Méditerranée.

71. Afin de mieux communiquer et de sensibiliser aux avantages des AMP et à leur rôle en tant qu'outil efficace pour la conservation et la gestion dans les pays arabes de l'est et du sud de la Méditerranée, le SPA/RAC, par l'intermédiaire du projet IMAP-MPA et en étroite collaboration avec le Partenariat pour les études interdisciplinaires des océans côtiers (PISCO), l'Université de la Côte d'Azur (UCA) et la Fondation Prince Albert II de Monaco, a produit la version arabe de la brochure : "*La science des aires marines protégées*" (WG.489/Inf.7). Cette brochure résume les preuves scientifiques qui indiquent que des AMP efficaces peuvent permettre de récupérer les ressources marines, de soutenir la pêche, d'améliorer les moyens de subsistance locaux et de promouvoir le tourisme durable. Elle démontre également comment la région méditerranéenne pourrait bénéficier d'une protection plus efficace dans les AMP. Cette brochure, qui vient d'être imprimée, sera diffusée auprès de la communauté arabe de la biodiversité marine de la Méditerranée.

72. Une réflexion a été engagée en décembre 2020 entre le PNUE/PAM et le SPA/RAC afin de célébrer la Journée internationale de la femme (JIF) le 8 mars 2021 en communiquant, par le biais de nouvelles et/ou de courtes vidéos, pour mettre en évidence le travail effectué par les femmes au sein et autour des AMP, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes travaillant dans les AMP potentielles du projet IMAP-MPA (par exemple, la femme gestionnaire de la réserve naturelle de la côte de Tyr au Liban, les pêcheuses actives autour de la future AMP des îles Kerkennah en Tunisie).

73. Le projet a bénéficié d'une visibilité et d'une attention particulières lors des réunions intégrées des Groupes de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) pour la mise en œuvre de l'IMAP (visioconférence, 1-3 décembre 2020).

## **Annexe I**

**Propositions pour la sélection des sites de surveillance dans le cadre du projet IMAP-MPA  
dans les aires marines protégées (AMP) et dans les zones subissant une forte pression**

**Tableau 1 :** Compilation des sites de surveillance candidats (AMP et zones subissant une forte pression) pour les besoins du projet IMAP-MPA financé par l'UE, découlant des programmes de surveillance nationaux (travaux coordonnés par MED POL et le SPA/RAC).

	Maroc	Tunisie	Algérie	Libye	Liban	Egypte	Israël
AMP	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Al Hoceima<sup>***</sup></li> <li>2. Jbel Moussa<sup>*</sup></li> <li>3. Cap des Trois Fourches<sup>*</sup></li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Archipel de Zembretta<sup>***2</sup></li> <li>2. Iles Kerkennah<sup>*</sup></li> <li>3. Iles Kuriat<sup>*</sup></li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rachgoun<sup>***</sup></li> <li>2. Parc el Kala<sup>**</sup></li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ain Gazala<sup>***</sup></li> <li>2. Lagune de Farwa<sup>***</sup></li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Iles aux Palmiers<sup>***</sup></li> <li>2. Côte de Tyr<sup>***</sup></li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lac Burullus<sup>**3</sup></li> <li>2. Lac Bardawil<sup>**2</sup></li> <li>3. Baie de Salloum<sup>*4</sup></li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. AMP de Gdor<sup>***</sup></li> <li>2. AMP de Rosh Hanikra<sup>****</sup></li> </ol>
Forte pression	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oued Martil<sup>**</sup></li> <li>2. Alboran<sup>*</sup></li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Golfe de Gabès<sup>5</sup></li> <li>2. Bahiret el Bibane<sup>**</sup></li> <li>3. Golfe de Tunis<sup>***</sup></li> <li>4. Sfax Sud<sup>**</sup></li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bou Ismail<sup>*</sup></li> <li>2. Port de Ghazaouet<sup>**6</sup></li> <li>3. Port de Pêche d'Oran (Zone)<sup>**</sup></li> <li>4. Port d'Arzew<sup>**</sup></li> <li>5. Mazafran<sup>**</sup></li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Port de Bengazi<sup>**</sup></li> <li>2. Golfe de Syrte<sup>*7</sup></li> <li>3. Golfe de Tobrouk<sup>*</sup></li> <li>4. Côte de Tripoli<sup>***</sup></li> <li>5. Port pétrolier de Brega<sup>**</sup></li> <li>6. Port de Zouara<sup>**</sup></li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Damour<sup>**</sup></li> <li>2. Baie de Beyrouth<sup>***</sup></li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Port Said<sup>**</sup></li> <li>2. Delta du Nil<sup>*</sup></li> <li>3. El-Mex<sup>**8</sup></li> <li>4. Abu Qir<sup>**9</sup></li> <li>5. Rafah<sup>**</sup></li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Port de Haifa<sup>***</sup></li> <li>2. Baie d'Akko (Acre)<sup>***</sup></li> </ol>

\* Les sites de surveillance figurant dans les programmes nationaux de surveillance des OE1 et OE2.

\*\* Les sites de surveillance figurant dans les programmes nationaux de surveillance des OE5, OE9 et OE10.

\*\*\* Les sites de surveillance figurant dans les programmes nationaux de surveillance des OE1, OE2, OE5, OE9 et OE10.

\*\*\*\* Nouvelle station de surveillance.

<sup>2</sup> Non recommandé pour la surveillance des indicateurs IMAP en raison de conditions météorologiques et océanographiques difficiles.

<sup>3</sup> Site Ramsar.

<sup>4</sup> Après confirmation avec le pays.

<sup>5</sup> Il inclut les îles Kerkennah en tant que future/potentielle zone d'AMP (processus en cours).

<sup>6</sup> A proximité du site de surveillance de Bou Ismail.

<sup>7</sup> Nouveau site potentiel d'AMP ; l'élaboration d'un plan de gestion est prévue, pour une zone spécifique du golfe de Syrte, dans le cadre du projet IMAP-MPA.

<sup>8</sup> Point sensible de Type-B

<sup>9</sup> Point sensible de Type-A

**Tableau 2 :** Propositions pour la sélection des sites de surveillance des AMP pour les besoins du projet IMAP-MPA financé par l'UE.

	Maroc	Tunisie	Algérie	Libye	Liban	Egypte	Israël
AMP	1. Al Hoceima 2. Jbel Moussa	1. Iles Kerkennah	1. Rachgoun	1. Ain Ghazala 2. Lagune de Farwa	1. Iles aux Palmiers 2. Côte de Tyr	1. Baie de Salloum	1. AMP de Gdor 2. AMP de Rosh Hanikra
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des données : Programme pilote de surveillance des habitats mis en œuvre dans le cadre du projet financé par MAVA (MedKey Habitats II) et le budget du MTF du SPA/RAC (exercice biennal 2016-2017).</li> <li>• Al Hoceima est inclus en tant que station de surveillance pour le Cluster Biodiversité et pollution de l'IMAP.</li> <li>• Contribution au développement de l'observatoire dans le cadre du projet Odyssea et du projet financé par MAVA.</li> <li>• Renforcement de la formation et des capacités du personnel (projets financés par l'UE et MAVA).</li> <li>• Accès au site : facile.</li> <li>• Plan de gestion élaboré dans le cadre du projet de réseau des AMP de Méditerranée financé par l'UE pour Jbel Moussa.</li> <li>• Gestion du parc national d'Al Hoceima à mettre à jour dans le cadre du projet financé par MAVA (à partir de juillet 2020)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des données : Programme pilote de surveillance des habitats et des oiseaux de mer mis en œuvre dans le cadre du budget du MTF du SPA/RAC (exercice biennal 2016-2017)</li> <li>• Personnel bien formé et capacités renforcées dans le cadre du projet EcAp-MED II financé par l'UE</li> <li>• Accès au site : facile.</li> <li>• Plan de gestion élaboré dans le cadre du projet du réseau des AMP de Méditerranée, financé par l'UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des données sur les habitats dans le cadre du projet financé par MAVA (Med Key Habitats II)</li> <li>• Rachgoun fait partie des stations de surveillance du Cluster Biodiversité et Pollution de l'IMAP.</li> <li>• Personnel formé à la surveillance des oiseaux de mer et à la cartographie des habitats benthiques (projets financés par l'UE et MAVA)</li> <li>• Accès au site : autorisation préalable nécessaire</li> <li>• Plan de gestion à élaborer pour le site dans le cadre du projet IMAP-MPA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des données qui doivent être mises à jour</li> <li>• Plan de gestion à élaborer dans le cadre du projet IMAP-MPA pour la zone du golfe de Syrte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des données pour Tyr (tortues marines, oiseaux de mer, habitats).</li> <li>• Les îles aux Palmiers et la côte de Tyr sont incluses en tant que station de surveillance pour le Cluster Biodiversité et pollution de l'IMAP.</li> <li>• Etat des ASPIM</li> <li>• Accès au site : facile</li> <li>• Plan de gestion à élaborer dans le cadre du projet IMAP-MPA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La seule AMP le long de la côte méditerranéenne de l'Egypte</li> <li>• Disponibilité des données</li> <li>• Accès au site : autorisation préalable nécessaire</li> <li>• Plan de gestion élaboré dans le cadre du précédent projet de réseau d'AMP en Méditerranée financé par l'UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AMP de Gdor est représentée dans le programme national de surveillance par les points d'échantillonnage de l'embouchure du fleuve Alexander. Le point en mer a été sélectionné comme n'étant pas affecté par le fleuve.</li> <li>• L'AMP de Rosh Hanikra n'est pas représentée actuellement dans les stations d'échantillonnage du Programme national de surveillance pour les OE5,9,10, à l'exception d'une station où les mollusques sont échantillonnés et testés pour la présence de polluants.</li> <li>• Les deux zones d'AMP sont également incluses dans le Cluster Biodiversité de l'IMAP.</li> </ul>

**Table 3 :** Propositions pour la sélection de sites de surveillance soumis à une forte pression pour les besoins du projet IMAP-MPA financé par l'UE.

	Maroc	Tunisie	Algérie	Libye	Liban	Egypte	Israël
Fortes pressions	1. Alboran	1. Golfe de Gabès 2. Bahiret el Bibane 3. Golfe de Tunis 4. Sfax Sud	1. Bou Ismail 2. Port de Ghazaouet	1. Golfe de Syrte 2. Côte de Tripoli	1. Baie de Beyrouth	1. Port Saïd 2. Delta du Nil	1. Port de Haïfa 2. Baie d'Akko (Acre)
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de pêche.</li> <li>• Trafic maritime.</li> <li>• Développement urbain.</li> <li>• Extension d'un port de commerce.</li> <li>• Alboran est inclus en tant que station de surveillance du Cluster Biodiversité de l'IMAP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de pêche.</li> <li>• Perte de biodiversité en raison de la pollution.</li> <li>• Développement urbain.</li> <li>• Trafic maritime.</li> <li>• Le Golfe de Tunis est inclus en tant que station de surveillance tant pour le Cluster Biodiversité que pour le Cluster Pollution de l'IMAP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de pêche.</li> <li>• Développement urbain.</li> <li>• Trafic maritime.</li> <li>• Bou Ismail est inclus en tant que station de surveillance du Cluster Biodiversité de l'IMAP.</li> <li>• Le port de Ghazaouet est inclus en tant que station de surveillance du Cluster Pollution de l'IMAP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de pêche.</li> <li>• Exploitation du pétrole.</li> <li>• Trafic maritime.</li> <li>• Le golfe de Syrte est inclus en tant que station de surveillance du Cluster Biodiversité de l'IMAP et les études de modélisation fournissent des prévisions pour être une zone d'accumulation des déchets marins.</li> <li>• La côte de Tripoli est incluse en tant que station de surveillance à la fois pour le Cluster Biodiversité et pour le Cluster Pollution de l'IMAP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de pêche</li> <li>• Développement urbain</li> <li>• Evacuation des eaux usées.</li> <li>• Trafic maritime.</li> <li>• La baie de Beyrouth est incluse en tant que station de surveillance tant pour le Cluster Biodiversité que pour le Cluster Pollution de l'IMAP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement urbain</li> <li>• Activités de pêche</li> <li>• Trafic maritime.</li> <li>• Port Saïd est inclus en tant que station de surveillance pour le Cluster Pollution de l'IMAP.</li> <li>• Le delta du Nil est inclus en tant que station de surveillance pour le Cluster Biodiversité de l'IMAP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le port de Haïfa est situé à proximité de l'embouchure du fleuve Kishon.</li> <li>• La baie d'Akko (Acre) est un point sensible de pollution au mercure.</li> <li>• Les deux zones qui subissent une forte pression sont également incluses dans le Cluster Biodiversité de l'IMAP</li> </ul>



**Tableau 4 :** Propositions pour des approches de surveillance intégrée des objectifs écologiques 1, 2, 3, 5, 7, 9 et 10 de l'IMAP.

	OE1	OE2	OE3	OE5	OE7	OE9	OE10
<b>ROV Plongée Carottier à boîte</b>	IC1 IC2			IC13 IC14		IC17 IC18 IC19	IC23
<b>Sites de nification</b>	IC3 IC4 IC5						IC24
<b>Ports</b>	IC1 IC2	IC16			IC15		
<b>Chalutiers (CGPM)<sup>10</sup></b>			IC7 IC11				IC23
<b>Images satellites</b>	IC1			IC14		IC19 IC21(?)	IC23(?)
<b>Modélisation<sup>11</sup></b>							

<sup>10</sup> Une coordination et un appui de la CGPM sont nécessaires.

<sup>11</sup> La modélisation pourrait être utilisée de manière générale pour tous les indicateurs de l'IMAP afin de vérifier les résultats de la modélisation avec les données brutes provenant des programmes de surveillance nationaux, d'identifier les zones de surveillance potentielles présentant un grand intérêt (par exemple, les zones d'accumulation, les zones sensibles), ainsi que de contribuer aux évaluations découlant des programmes de surveillance nationaux.

## **Annexe II**

**Programme régional du SPA/RAC de renforcement des capacités  
pour améliorer la gestion des aires marines protégées en Méditerranée et assurer leur  
pérennité (projet IMAP-MPA financé par l'UE et le MTF)**

**Programme régional du SPA/RAC de renforcement des capacités  
pour améliorer la gestion des aires marines protégées de Méditerranée et assurer leur  
pérennité  
(Projet IMAP-MPA financé par l'UE<sup>12</sup> et le MTF<sup>13</sup>)**

**NOTE CONCEPTUELLE**

**1. Contexte et justification**

1. L'efficacité de la gestion des aires marines protégées (AMP) dépend de l'engagement politique pour la mise en place de cadres juridiques et institutionnels clairs, d'une conception et d'une planification appropriées, ainsi que de la mise à disposition de ressources humaines, techniques et financières adéquates. Ainsi, une gestion efficace nécessite la mise en place et l'application de politiques intégrées et coordonnées, l'instauration de cadres juridiques, institutionnels et administratifs clairs, l'engagement des parties prenantes en faveur de l'égalité des sexes et le développement périodique des capacités.

2. En Méditerranée, uniquement 2,48% de la Méditerranée est couverte par des AMP avec un plan de gestion, dont la moitié avec des objectifs clairs et seulement 1,27% de la Méditerranée est effectivement protégée<sup>14</sup>. En outre, uniquement 12% des besoins pour une gestion efficace des AMP sont couverts par des ressources financières régulières<sup>15</sup>. Bien que des améliorations significatives aient été apportées au cours de la dernière décennie, les AMP de Méditerranée sont encore loin d'être efficaces, notamment en ce qui concerne les avantages écologiques, sociaux et économiques qu'elles procurent aux femmes et aux hommes.

3. Plusieurs analyses ont souligné que des améliorations significatives sont nécessaires de toute urgence pour que les mesures de gestion soient mises en œuvre dans toutes les aires par le biais de mécanismes de gestion efficaces, combinés à une disponibilité adéquate de ressources humaines, matérielles et financières. Parallèlement, le rôle des femmes dans la gestion des côtes du bassin méditerranéen tend à être négligé. Les femmes ont un rôle clé en tant que parties prenantes, utilisatrices de ressources et gestionnaires. Il faut comprendre les différences entre les femmes et les hommes, veiller à ce que les femmes et les hommes participent aux AMP et en bénéficient de manière égale et intégrer une dimension genre dans la planification et la gestion des AMP. Par conséquent, le renforcement des capacités est considéré comme un facteur clé de réussite pour atteindre un niveau efficace de gestion inclusive dans les AMP existantes et futures de la région.

4. En 2012, le SPA/RAC a élaboré, en collaboration avec le WWF et MedPAN, et avec l'appui d'autres partenaires de la région, une "Stratégie de renforcement des capacités pour améliorer la gestion des AMP en Méditerranée"<sup>16</sup>. Cette stratégie préconise la mise en place d'un mécanisme régional coordonné de mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités, qui devrait permettre la flexibilité des actions de coopération, tout en maintenant l'indépendance des organisations individuelles pour qu'elles puissent remplir leurs propres missions. Elle a ensuite servi de point de départ à la mise en place de programmes conjoints ou individuels de développement des connaissances et des compétences, destinés aux praticiens des AMP de la région.

---

<sup>12</sup> Projet "[Vers le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes à travers un réseau d'aires marines protégées écologiquement représentatives et efficacement gérées et surveillées](#)".

<sup>13</sup> [Programme de travail et budget 2020-2021 du PNUE/PAM](#).

<sup>14</sup> Gomei M., Abdulla A., Schröder C., Yadav S., Sánchez A., Rodríguez D., Abdul Malak D. (2019). [TOWARDS 2020: How Mediterranean countries are performing to protect their sea](#). 38 pages.

<sup>15</sup> Binet, T., Diazabakana, A., Hernandez, S. 2015. [Sustainable financing of Marine Protected Areas in the Mediterranean: a financial analysis](#). Vertigo Lab, MedPAN, RAC/SPA, WWF Mediterranean. 114 pp..

<sup>16</sup> Di Carlo G., Lopez A., Staub F., 2012. [Stratégie de renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des AMP en Méditerranée. Commandée par le WWF MedPO / MedPAN / PNUE/PAM/CAR/ASP](#)

5. En outre, la feuille de route de la Convention de Barcelone pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées en vue de réaliser l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée a invité les organisations régionales et internationales à :

- Consolider les mécanismes de renforcement des capacités existants pour les gestionnaires des AMP et promouvoir leur coordination dans un système régional de renforcement des capacités, en utilisant un large éventail d'approches de formation (par exemple, des cours de formation, des formations sur le terrain, des modules de formation en ligne, des échanges de visites). Le système devrait également cibler d'autres acteurs (par exemple, les services de police et les autorités judiciaires, le secteur privé) et les décideurs (action proposée 2.6) ; et
- Aider les pays à renforcer les capacités nationales de levée de fonds pour les AMP par des activités de formation, la promotion de l'échange d'expériences et la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques et la réussite de financements innovants dans les AMP (action proposée 4.6).

6. En 2018, le SPA/RAC a procédé à une évaluation à long terme de ses programmes de formation<sup>17</sup>, qui a consisté à recueillir les réactions des femmes et des hommes bénéficiaires des formations ainsi que des formateurs mobilisés. L'évaluation a fourni des recommandations à prendre en compte dans la conception des futurs programmes de formation.

7. Sur la base de ce qui précède, dans le cadre du projet financé par l'UE "Vers le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes à travers un réseau d'aires marines protégées écologiquement représentatives et efficacement gérées et surveillées" intitulé "Projet IMAP-MPA"<sup>18</sup>, le SPA/RAC propose l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme régional de renforcement des capacités pour améliorer la gestion des AMP de Méditerranée et assurer leur pérennité. Ce programme de renforcement des capacités couvrira les aspects clés suivants :

- la gestion efficace et le financement durable des AMP ; et
- la pérennité socio-économique des AMP.

8. Dans le programme proposé, des défis spécifiques seront relevés afin de fournir les connaissances et les outils nécessaires, en combinant la formation théorique et l'expérience pratique par le biais d'une approche dynamique, novatrice et inclusive en matière d'égalité des sexes.

## 2. Introduction

9. Du fait que le renforcement des capacités est bien connu et reconnu comme étant essentiel pour l'amélioration de l'efficacité de la gestion des AMP, le SPA/RAC, par le biais de son projet IMAP-MPA financé par l'UE et des fonds de base du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF), investit dans un programme de renforcement des capacités à l'échelle régionale, qui sera principalement dispensé par des cours de formation régionaux distincts :

- un cours de formation sur la gestion efficace et le financement durable des AMP ; et
- un cours de formation sur la pérennité socio-économique des AMP.

10. Ces cours de formation se concentreront sur les défis techniques pertinents, tels que la planification de la gestion, l'efficacité de la gestion, l'engagement des parties prenantes, la résolution des conflits, la levée de fonds, le financement innovant, l'égalité des sexes et la définition et le renforcement de la pérennité socio-économique des AMP.

---

<sup>17</sup> [Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'aires marines protégées \(AMP\) bien gérées afin de réaliser l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée](#). PNUF/PAM Athènes, Grèce 2017.

<sup>18</sup> <http://www.rac-spa.org/node/1919>

11. Chaque cours de formation comprendra :

- L'élaboration de modules de formation dédiés ;
- La prestation du cours de formation, qui comprendra :
  - un volet de formation des formateurs dédié à l'intention de participants sélectionnés (encadrants) afin d'améliorer leurs compétences en matière de leadership, de communication, de formation et d'encadrement ; et
  - la prestation de l'atelier de formation, y compris sa planification, sa préparation, son organisation et son évaluation.
- Les activités de mise en œuvre post-formation, qui impliqueront l'élaboration et la mise en œuvre par les participants (sous la direction des encadrants) de projets personnalisés dans leur AMP/pays, sur la base des connaissances et des compétences acquises pendant la(les) formation(s). Ces activités post-formation seront réalisées avec l'appui financier du SPA/RAC (projet IMAP-MPA financé par l'UE), par la conclusion d'accords de mise en œuvre entre le SPA/RAC et chaque partie bénéficiaire.

12. Le format des ateliers de formation consistera en :

- Des sessions plénières, au cours desquelles des informations techniques sont fournies ;
- Des sessions de travail, au cours desquelles les participants sont invités à travailler individuellement, en groupe ou en équipe ; et
- Des sessions de terrain/visites de sites, au cours desquelles des informations pratiques et en cours de travail sont fournies ou pratiquées.

13. La combinaison de sessions plénières et de sessions de travail permettra à chaque participant de bénéficier de l'opportunité d'échanger avec les participants de différents pays venant avec des contextes, des expériences et des histoires différents et en même temps, cela aidera chaque participant à concevoir, avec les participants du même pays, un projet national personnalisé à adapter aux besoins spécifiques de leur(s) AMP dans le cadre de la phase de mise en œuvre post-formation.

14. Les autorités des AMP, les gestionnaires, les universitaires/chercheurs, les administrations des activités sectorielles concernées (telles que la pêche et le tourisme), les ONG, les pêcheurs artisanaux locaux et les acteurs/opérateurs du tourisme seront ciblés pour participer au programme de renforcement des capacités.

15. Ce programme tiendra compte de la dimension de l'équité hommes-femmes lors de son processus de préparation et d'exécution. Il est essentiel de veiller à ce que les bénéficiaires, hommes et femmes, soient invités à participer aux ateliers de formation et à en bénéficier pleinement, et qu'ils puissent y assister (à des dates et heures convenables).

16. Le programme de renforcement des capacités étant composé de deux cours de formation, les supports de formation à préparer doivent donc être adaptés pour répondre aux objectifs, aux exigences et aux résultats escomptés pour chacun des cours de formation.

### **3. Pays bénéficiaires**

17. Les pays éligibles à ce programme de renforcement des capacités sont ceux du projet IMAP-MPA, à savoir les pays du sud de la Méditerranée : Algérie, Egypte, Israël, Liban, Libye, Maroc et Tunisie, ainsi que la Jordanie et l'État de Palestine.

18. Les activités de mise en œuvre post-formation concerneront principalement les participants du Maroc et de la Tunisie, mais pourraient également être étendues à tous les pays bénéficiaires du programme de renforcement des capacités.

4. Informations indicatives sur les deux cours de formation

Titre du cours de formation	Format et contenu	Objectifs et moyens	Public cible	Exigences relatives au profil des participants
<p><b><u>COURS DE FORMATION 1 :</u></b></p> <p><b>DES AMP AUTONOMISEES :</b> Formation sur la maîtrise de l'efficacité de la gestion et de la durabilité financière des aires marines protégées</p>	<p><b>a. Format</b> La formation sera composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sessions plénières (partie théorique) où les formateurs présentent les connaissances.</li> <li>- Sessions de travail (partie pratique) où les formateurs présentent des exercices à effectuer par les participants.</li> <li>- Visites de terrain (partie terrain) où les formateurs emmènent les participants sur le terrain pour présenter et discuter des questions liées au cours de formation.</li> </ul> <p><b>b. Contenu</b> La formation doit couvrir au minimum les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification de la gestion.</li> <li>- Engagement participatif des parties prenantes tenant compte de la dimension genre.</li> <li>- Résolution des conflits et des problèmes.</li> <li>- Outils d'efficacité de la gestion.</li> <li>- Évaluation de l'efficacité de la gestion.</li> <li>- Défis pour une gestion efficace.</li> <li>- Evaluation de la surveillance.</li> <li>- Gouvernance des AMP sensible au genre.</li> </ul>	<p><b>a. Objectifs</b> La formation vise essentiellement à partager les connaissances relatives à la gestion efficace des AMP et au financement innovant des AMP.</p> <p>Les participants seront en mesure de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'est-ce que l'efficacité des AMP ?</li> <li>- Quels sont les indicateurs d'efficacité de la gestion tenant compte de la dimension genre pour ou lors de la mise en place d'une AMP ?</li> <li>- Pour quelle raison est-il important que les AMP soient efficaces ?</li> <li>- Quand l'efficacité est-elle nécessaire ou atteinte ?</li> <li>- Comment gérer efficacement les AMP ?</li> </ul> <p>De la même manière, en ce qui concerne l'aspect financement, les participants pourront répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'est-ce que la levée de fonds et le financement innovant ?</li> <li>- Pour quelle raison est-il important de maîtriser la levée de fonds ?</li> <li>- Quand recourir à des mécanismes de financement innovants ?</li> </ul>	<p><b>Principales cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les gestionnaires d'AMP ;</li> <li>- Les gardes des AMP.</li> </ul> <p><b>Autres cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Universitaires ;</li> <li>- Chercheurs ;</li> <li>- Associations et coopératives de pêche ;</li> <li>- Pêcheurs ;</li> <li>- Ministère de l'Environnement ;</li> <li>- Ministère des Pêches ;</li> <li>- Ministère de l'Agriculture/des forêts ;</li> <li>- Ministère de l'Aménagement du territoire ;</li> <li>- Ministère du Tourisme ;</li> <li>- Ministère de la Défense ;</li> <li>- Collectivités territoriales et locales ;</li> <li>- ONG locales ou nationales;</li> <li>- Groupes/associations de femmes ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne connaissance de l'anglais ou du français (ou de l'arabe?) (compréhension, expression orale et écrite).</li> <li>- Travailler dans ou pour une AMP établie ou future.</li> <li>- Le travail quotidien comprend la gestion, la planification, la surveillance ou l'aspect financier lié à l'AMP.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des AMP tenant compte de la dimension genre et domaines connexes (plaidoyer, éducation, sensibilisation, etc.)</li> <li>- Gestion adaptative.</li> <li>- Levée de fonds.</li> <li>- Financement innovant pour les AMP.</li> </ul>	<p>- Comment lever des fonds et trouver des solutions de financement de l'innovation ?</p> <p><b>b. Moyens/outils</b>          La formation s'appuiera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une méthodologie claire.</li> <li>- Des présentations dynamiques.</li> <li>- Des exercices interactifs, des documents et des fiches de travail.</li> <li>- Des études de cas et des pratiques de réussite ou d'échec en Méditerranée et au-delà.</li> <li>- Des outils conviviaux (y compris des outils en ligne).</li> <li>- Des lignes directrices pratiques.</li> <li>- Du matériel audiovisuel.</li> <li>- Des références utiles.</li> </ul> <p><b>c. Résultats/produits attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants acquièrent de nouvelles connaissances et compétences utiles pour une utilisation quotidienne ou régulière.</li> <li>- Renforcement des unités de gestion locales ou nationales.</li> <li>- Lancement ou renforcement de la mise en œuvre des plans de gestion.</li> <li>- Développement et application des bonnes pratiques pour une gestion efficace des AMP.</li> <li>- Identification et engagement des parties prenantes concernées dans la gestion des</li> </ul>	<p>- Secteur privé, y compris les hôtels, les voyagistes, les aquaculteurs ;</p> <p>Les bailleurs, y compris la CE ;</p> <p>- etc.</p> <p><b>Note :</b> la composition des participants sélectionnés sera équilibrée en termes de profil, de géographie et tiendra compte de la parité des sexes (au minimum 40% de femmes).</p>	
--	--	--	--	--

		<p>AMP et leur participation aux processus décisionnels, y compris les femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage et application des bonnes pratiques pour une gestion efficace des AMP.</li> <li>- Les participants sont en mesure de définir des indicateurs de réussite écologique des AMP et sont habilités à suivre les progrès réalisés (suivi ciblé).</li> </ul>		
<p><b><u>COURS DE FORMATION</u></b> <b><u>2</u></b> :</p> <p><b>DES AMP FLORISSANES :</b> Formation sur la pérennité socio-économique des aires marines et côtières protégées</p>	<p><b>a. Format</b> La formation sera composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sessions plénières (partie théorique) où les formateurs présentent les connaissances.</li> <li>- Sessions de travail (partie pratique) où les formateurs présentent des exercices à effectuer par les participants (en utilisant des modules de formation, des exercices, des documents, des fiches de travail, du matériel audiovisuel).</li> <li>- Visites de terrain (partie terrain) où les formateurs emmènent les participants sur le terrain pour présenter et discuter des questions liées au cours de formation.</li> </ul> <p><b>b. Contenu</b> La formation doit couvrir au minimum les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir ce qui pourrait être une AMP socialement pérenne ;</li> <li>- Définir ce qui pourrait être une AMP économiquement pérenne ;</li> <li>- Définir une approche systémique des AMP fondée sur une compréhension holistique</li> </ul>	<p><b>a. Objectifs</b> Cette formation vise essentiellement à comprendre l'importance de la pérennité socio-économique des AMP.</p> <p>Les participants seront en mesure de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'est-ce qu'une AMP socialement et économiquement pérenne ?</li> <li>- Quels sont les indicateurs de réussite socio-économiques sensibles au genre pour ou lors de la mise en place d'une AMP ?</li> <li>- Pour quelle raison est-il important de garantir une AMP socialement et économiquement pérenne ?</li> <li>- Quand une AMP devient-elle socialement et économiquement pérenne ?</li> <li>- Comment garantir une AMP socialement et économiquement pérenne ?</li> </ul> <p><b>b. Moyens/outils</b> La formation s'appuiera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une méthodologie claire.</li> <li>- Des présentations dynamiques.</li> </ul>	<p><b>Cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Universitaires ;</li> <li>- Chercheurs ;</li> <li>- Pêcheurs ;</li> <li>- Associations et coopératives de pêche ;</li> <li>- Ministère de l'Environnement ;</li> <li>- Ministère des Pêches ;</li> <li>- Ministère de l'Agriculture/des forêts ;</li> <li>- Ministère de l'Aménagement du territoire ;</li> <li>- Ministère du Tourisme ;</li> <li>- Ministère de la Défense ;</li> <li>- Collectivités territoriales et locales ;</li> <li>- ONG locales ou nationales ;</li> <li>- Associations de femmes ;</li> <li>- Secteur privé, y compris les hôtels, les voyagistes, les aquaculteurs ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne connaissance de l'anglais ou du français (compréhension, expression orale et écrite).</li> <li>- Travailler dans ou pour une AMP établie ou future.</li> <li>- Le travail quotidien comprend la gestion, la pêche, le tourisme ou les aspects financiers liés à l'AMP.</li> </ul>



	<p>des liens complexes entre l'environnement, la société et l'économie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle socio-économique des AMP dans le cadre de l'approche écosystémique (aspect interdépendant socio-écologique à souligner).</li> <li>- Approche socio-économique pérenne appliquée aux AMP dans le cadre de l'approche écosystémique.</li> <li>- Estimation des services écosystémiques (estimation monétaire et non monétaire).</li> <li>- Activités alternatives génératrices de revenus dans les AMP et les territoires environnants.</li> <li>- Équité entre les sexes pour la durabilité des AMP telles que les activités socio-économiques, les solutions fondées sur la nature, etc.</li> <li>- Moyens de modifier la perception des décideurs concernant les AMP en tant que projet d'investissement dans le capital naturel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des exercices interactifs, des documents et des fiches de travail.</li> <li>- Des cas d'étude et des pratiques sur les réussites ou les échecs en Méditerranée et au-delà.</li> <li>- Des outils conviviaux (y compris des outils en ligne).</li> <li>- Des lignes directrices pratiques.</li> <li>- Du matériel audiovisuel.</li> <li>- Des références utiles.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>c. Résultats/produits attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants sont en mesure d'identifier les activités socialement et économiquement pérennes dans leur AMP.</li> <li>- En ce qui concerne l'aspect socialement durable, les participants sont en mesure de distinguer ce qui est socialement acceptable et ce qui est socialement souhaitable.</li> <li>- En ce qui concerne l'aspect économiquement durable, les participants sont en mesure de distinguer les aspects financièrement et économiquement durables pour l'AMP.</li> <li>- Les participants acquièrent de nouvelles connaissances et compétences utiles pour une utilisation quotidienne ou régulière.</li> <li>- Identification des obstacles potentiels que rencontrent les femmes pour participer à la gestion des AMP et solutions respectives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bailleurs, y compris la CE ;</li> <li>- Les gestionnaires d'AMP ;</li> <li>- Les gardes des AMP ;</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p><b>Note :</b> la composition des participants sélectionnés sera équilibrée en termes de profil, de géographie et tiendra compte de la parité des sexes (au minimum 40% de femmes).</p>	
--	--	---	---	--

		<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcement des unités de gestion locales ou nationales.</li><li>- Lancement ou renforcement de la mise en œuvre des plans de gestion.</li><li>- Développement et application des bonnes pratiques pour une gestion efficace des AMP.</li><li>- Les aspects socio-économiques qui considèrent les AMP dans une approche systémique sont mieux connus et les parties prenantes concernées sont mieux identifiées et engagées dans la gestion des AMP et impliqués dans les processus décisionnels.</li><li>- Les participants sont en mesure de définir des indicateurs de réussite sociale, économique (ainsi qu'écologique, ce qui est abordé dans le cadre du cours de formation 1) des AMP, en tenant compte de la dimension genre et sont habilités à suivre les progrès réalisés (suivi ciblé).</li></ul>		
--	--	---	--	--

## 5. Approche

19. En vue de mettre en place le programme de renforcement des capacités, le SPA/RAC lancera un appel à consultation pour engager des consultants afin de planifier, préparer, exécuter et évaluer le programme de renforcement des capacités. L'appel à consultation comprendra deux lots distincts, chacun concernant un cours de formation. Les soumissionnaires peuvent se présenter pour un seul lot (Lot 1 ou Lot 2), ou pour les deux, tout en veillant à proposer des offres séparées pour les deux lots.

## 6. Tâches et résultats attendus

20. En vue de la préparation et de l'organisation des deux formations, les experts sont censés préparer un ensemble de matériels qui seront partagés et discutés avec le SPA/RAC en vue de leur validation et de leur diffusion en fonction des besoins, pour l'un des deux cours de formation, ou un ensemble distinct de matériels répondant aux deux cours de formation.

### 6.1 Méthodologie

21. La méthodologie est essentielle pour l'ensemble du processus et constitue la base de l'élaboration de tous les matériels à préparer puis à partager avec les participants.

22. Elle doit principalement répondre aux exigences énoncées dans les termes de référence. Elle doit également être clairement rédigée, cohérente, simple et complète. L'innovation (par exemple, brise-glace, exercices dynamiques et interactifs, etc.) et l'utilisation de la technologie (par exemple, outils, outils en ligne, applications, etc.) sont fortement encouragées.

23. La méthodologie doit clairement définir le contenu et l'objectif spécifiques de chacun des supports de formation attendus (les ordres du jour détaillés, les documents de référence, les présentations PowerPoint et l'évaluation de la formation).

24. Elle comprendra également un calendrier détaillé pour la préparation de tous les résultats attendus.

### 6.2 Module de formation

25. Le module de formation pour les cours de formation doit être élaboré de manière à pouvoir être utilisé :

- a. pendant l'atelier de formation (formation en présentiel ou en ligne) ; et
- b. par des individus, un groupe de personnes ou d'autres formations futures du SPA/RAC (matériel à développer pour constituer des modules de formation intemporels qui pourraient être utilisés partout, à tout moment et par toute personne ciblée).

#### 6.2.1 Programme détaillé

26. Un programme détaillé devra être élaboré pour les ateliers de formation. Pour chacun des deux ateliers de formation, il est prévu que deux programmes soient élaborés et détaillés pour chaque jour (un jour = environ 7 heures) :

- Le premier est le "Programme interne" : il est spécifique aux formateurs et aux organisateurs, et se compose de "l'horaire, de l'Activité et de son objectif, du Matériel, de Notes et du Responsable".
- Le second est le "Programme des participants" : il s'agit d'une extraction du précédent avec uniquement trois colonnes, qui sont l'"Horaire, l'Activité et son objectif et le Matériel".

**Exemple de programme :****JOUR 1**

<b>Contenu du programme interne</b>				
<b>Contenu du programme des participants</b>			<b>Notes</b>	<b>Responsable</b>
<b>Horaire</b>	<b>Activité et son objectif</b>	<b>Matériel</b>		
Heure exacte prévue pour chaque activité à préciser	<p>Chaque activité prévue doit être spécifiée de manière générale (par exemple, en quelques lignes ou sous forme de point).</p> <p>Une activité pourrait être : une présentation, un exercice, une discussion, un brise-glace, un récapitulatif, etc. et doit être indiquée avec un titre approprié pour qu'on puisse s'y référer facilement.</p> <p>L'objectif principal de l'activité doit également être précisé.</p>	<p>Il convient de préciser le matériel spécifique à utiliser pour les différents types de documents, par exemple : fiche de travail, document, tableau à feuilles mobiles, autocollants de couleur, application en ligne, vidéos, etc.</p>	<p>Une brève description de l'activité, son rythme pour les participants ou les formateurs à indiquer.</p> <p>Tout ce qui sera nécessaire doit être mentionné ici.</p> <p>(Cette section ne concerne que le programme des formateurs et du SPA/RAC).</p>	<p>Le(s) responsable(s) de chaque activité doit(vent) être précisé(s).</p> <p>(Cette section ne concerne que le programme des formateurs et du SPA/RAC).</p>

27. Il convient de mentionner qu'une session consacrée au débriefing est prévue à la fin de chaque journée et qu'elle concerne les facilitateurs, les organisateurs et certains participants sélectionnés (encadrants). Cette session vise à réfléchir sur l'ensemble de la journée, à préciser les points positifs et les défis rencontrés pendant la formation, afin de les surmonter ou de les ajuster au besoin pour le lendemain.

**6.2.2. Documents de référence**

28. Des documents de référence aideront les formateurs à dispenser la formation et son contenu.

29. Les documents à préparer sont les suivants :

- **Cahier de travail** : il vise à illustrer les différents éléments communiqués lors des présentations, avec des informations plus détaillées, des définitions et des exemples et études de cas pertinents. Le cahier de travail est un outil permanent auquel les participants pourront se référer une fois la formation terminée. Le cahier de travail doit couvrir tous les contenus et aspects détaillés dans le programme.
- **Fiches de travail** : les participants doivent être invités à effectuer quelques exercices avant ou après la présentation de certaines connaissances. La fiche de travail doit donc être un support pour présenter l'exercice, son objectif, les conseils utiles et les étapes. Les participants peuvent répondre directement à l'exercice sur la fiche de travail, que ce soit dans le cadre d'un exercice individuel ou d'un exercice de groupe. Toutefois, les exercices interactifs et innovants sont encouragés, tels que : jeu de rôle, travail manuel, récit, etc. Les fiches de travail doivent être annexées au cahier de travail.

- **Handouts** : un outil concis et utile pour permettre aux participants de mieux comprendre les connaissances présentées ou pour accompagner les fiches de travail. Ceux-ci peuvent être annexés au cahier de travail.

30. Ces documents doivent être soumis au SPA/RAC dans un format modifiable (par exemple, Microsoft Word ou Google Doc). Le cahier de travail et les documents doivent être partagés avec les participants en format PDF et la fiche de travail en format modifiable.

### **6.2.3. Présentations PowerPoint**

31. Les présentations PowerPoint sont des outils pratiques qui facilitent la mission des formateurs dans la présentation et le partage du contenu des formations.

32. Cet outil doit couvrir les aspects détaillés dans le cahier de travail, de manière claire et concise. Les formateurs donneront plus de détails et d'explications oralement.

### **6.2.4. Evaluation de la formation**

33. Une fiche d'évaluation doit être préparée pour les participants afin de leur permettre d'évaluer les différentes parties du contenu et de la prestation du cours.

34. Un rapport d'évaluation détaillé doit également être préparé par les participants sur la base de l'analyse des évaluations des participants.

## **6.3. Programme de formation des formateurs**

35. Le programme de formation des formateurs vise à donner des orientations supplémentaires à certains participants ciblés des ateliers de formation, ci-après dénommés "encadrants". Ces encadrants doivent être identifiés et ciblés par le SPA/RAC. Un encadrant de chaque pays sera nommé.

36. La sélection de ces encadrants s'appuiera sur les critères suivants :

- Excellente compréhension des défis liés au thème de l'atelier de formation.
- Bonnes relations professionnelles avec les organismes de gestion des AMP existants et avec les institutions, organisations ou autorités liées à la gestion et à la protection du milieu marin et côtier dans leur pays.
- De solides compétences interpersonnelles et de communication.
- Une bonne connaissance pratique de l'anglais et/ou du français est requise.

37. L'objectif ultime d'un encadrant consiste à appuyer et à aider les participants venant du même pays pendant l'atelier de formation et à les guider et à les conseiller dans la préparation, la rédaction et la réalisation d'un projet personnalisé dans leur AMP/pays, au cours duquel ils appliquent les connaissances et les compétences acquises pendant l'atelier de formation.

38. Les encadrants feront partie des participants à l'atelier de formation, et en même temps de l'équipe d'exécution. Ils pourraient être consultés pour adapter encore plus leur contribution à la formation, soit en sessions plénières, soit en sessions de travail et/ou en visite sur le terrain.

39. Il est demandé à l'équipe de consultants (formateurs) sélectionnés de préparer et d'organiser un "atelier d'échauffement" spécifique destiné aux encadrants, afin de les aider à améliorer leurs compétences en matière de communication, de formation et d'encadrement.

40. Les documents de travail nécessaires à la préparation de l'atelier d'échauffement pour les encadrants doivent comprendre :

Compétences	Objectif	Besoins
<b>Compétences en communication</b>	Apprentissage des compétences de base en matière de communication liées à la formation, y compris la prise de parole en public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentations Power Point</li> <li>- Langage corporel et communication</li> <li>- Construire et transmettre un message</li> <li>- Narration</li> <li>- Une communication sensible à la dimension genre</li> </ul>
<b>Compétences en formation</b>	Acquisition des compétences avancées pour gérer les participants aux ateliers de formation, y compris la planification et l'organisation de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôles et responsabilités du formateur</li> <li>- Formation des participants multiculturels</li> <li>- Compétences pour faciliter l'apprentissage actif</li> <li>- Comprendre la dynamique de groupe et la constitution d'une équipe</li> <li>- Exemples de brise-glace</li> <li>- Une communication sensible à la dimension genre</li> </ul>
<b>Compétences en encadrement</b>	Apprentissage de certaines compétences de base nécessaires pour encadrer et guider les participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences en matière d'encadrement</li> <li>- Renforcer les compétences</li> <li>- Compétences en matière de leadership</li> <li>- Mener des discussions de groupe fructueuses</li> <li>- Gestion d'équipe</li> <li>- Résolution des conflits</li> <li>- travail avec des personnes difficiles</li> <li>- Communication sensible à la dimension genre</li> </ul>

41. Cet atelier d'échauffement doit être organisé en parallèle (avant) avec l'atelier de formation régional pendant environ une journée. Les encadrants pourront ainsi appliquer les compétences acquises pendant leur contribution à l'atelier de formation et en particulier lorsqu'ils encadreront les participants de leur pays pour les aider à préparer et à réaliser le projet personnalisé (activités de mise en œuvre post-formation).

#### 6.4. Activités de mise en œuvre post-formation

42. Les activités de mise en œuvre post-formation (mises en œuvre par le biais d'accords de mise en œuvre) constituent une opportunité pour les participants aux ateliers de formation, dans lesquels ils peuvent proposer, préparer et réaliser un projet personnalisé dans leur pays/AMP respectifs, et au cours desquels ils appliqueront les connaissances et les compétences acquises pendant la formation. L'encadrant est un acteur clé de cette action puisqu'il guidera et conseillera les participants de son pays dans la mise en place et la réalisation de leur projet. Il est demandé à au moins un expert de l'équipe de consultants (formateurs) de suivre et de guider également les participants dans cette action.

43. Les participants du Maroc et de Tunisie sont ciblés pour se voir offrir une opportunité d'accord de mise en œuvre pour les activités d'exécution post-formation, comme requis par le projet IMAP-MPA. Toutefois, l'opportunité d'un accord de mise en œuvre sera étendue à tous les participants à l'atelier de formation en cas de disponibilité budgétaire.

44. Un programme de suivi doit être mis en place, afin de guider les participants sélectionnés et de travailler en étroite collaboration avec eux.

45. Cette action vise à capitaliser les connaissances et les compétences acquises lors de l'atelier de formation et à aider les participants à les appliquer par le biais d'une proposition de projet dans leur pays/AMP respectifs.

## 7. Conditions de participation à la consultation

46. Sont éligibles à l'appel à consultations : les cabinets de consultants, les consultants individuels, les ONG, les universités et les instituts de recherche.

47. Les consultants individuels peuvent s'associer entre eux pour former une association de consultants afin de compléter leurs domaines de compétence respectifs ou pour d'autres raisons.

48. L'équipe de formation doit être composée d'un minimum de quatre consultants, avec un responsable clairement identifié qui sera le représentant légal de l'association de consultants.

49. Il convient de mentionner qu'il est fortement recommandé de proposer **une équipe de consultants équilibrée en termes de genre**.

## 8. Exigences relatives au profil des experts

50. La consultations est divisées en deux lots :

- a) Le premier lot concerne l'élaboration de tous les livrables requis et la réalisation du cours de formation 1 : Gestion efficace et financement durable des AMP (Lot 1).
- b) Le deuxième lot concerne l'élaboration de tous les livrables requis et la réalisation du cours de formation 2 : Pérennité socio-économique des AMP (Lot 2).

51. Les soumissionnaires peuvent soumettre des offres pour le "1<sup>er</sup> lot" ou pour le "2<sup>ème</sup> lot".

52. Les soumissionnaires qui ont l'intention de soumettre des offres pour les deux lots doivent présenter des offres techniques (et financières) séparées pour les deux lots, ce qui implique, entre autres, la proposition de deux équipes distinctes.

53. L'équipe de consultants doit être composée d'au minimum 4 experts.

- **Le chef d'équipe** est un formateur professionnel ou un spécialiste du renforcement des capacités qui sera l'expert principal chargé de la conception du cours de formation et de la rédaction des supports de formation, de l'encadrement de certains participants sélectionnés (encadrants), ainsi que de l'orientation des participants pendant les activités de mise en œuvre post-formation (suivi étroit avec les participants pour proposer et réaliser des projets personnalisés dans leur pays sur la base des connaissances et des compétences acquises pendant le cours de formation). Le chef d'équipe doit donc avoir des compétences en matière de communication, de facilitation, de formation et d'encadrement qui lui permettront de planifier et de réaliser le programme de renforcement des capacités.
- **3 experts thématiques ou plus** ayant des connaissances spécifiques sur des sujets liés à la conservation et à la gestion des AMP. Les différents profils sont spécifiés dans les lots suivants (Lot 1 et Lot 2).

### ***8.1. Lot 1 : Cours de formation 1 sur la gestion efficace et le financement durable des AMP***

54. Au moins quatre (04) experts sont nécessaires pour élaborer et dispenser le cours de formation 1, avec les exigences de profil suivantes :

- **Expert 1 - Chef d'équipe** : Spécialiste principal de la formation et du renforcement des capacités, coordinateur de programme de formation ou facilitateur professionnel, ayant une expérience approfondie avérée (au moins 15 ans) dans la conduite d'ateliers de formation régionaux, qui comprennent la conception, la planification, l'organisation et la facilitation d'ateliers de formation. Une expérience est également requise dans l'encadrement individuel et la supervision de nouveaux formateurs stagiaires dans la mise en œuvre de projets de suivi de la formation, ainsi que dans l'élaboration de cours de formation de formateurs. Une expérience dans la direction d'une équipe pour la conception et l'animation d'ateliers de formation est requise. Le chef d'équipe doit avoir des connaissances générales sur les aires marines protégées en Méditerranée et maîtriser l'anglais ou le français. Des compétences et une expérience avérées en matière de facilitation, de communication, de formation et d'encadrement sont requises.
- **Expert 2 - Expert en gestion** : l'expert 2 doit avoir une excellente connaissance de la planification et de la gestion des aires marines protégées en Méditerranée, dans d'autres mers ou à l'échelle mondiale. L'expert doit avoir une bonne connaissance des défis et des réussites des AMP. Des études ou une expérience professionnelle (au moins 15 ans) sur un thème connexe sont requises. Une expérience sur le terrain en tant qu'acteur d'une AMP est un atout. Des compétences et une expérience avérées en matière de facilitation et de communication sont requises.
- **Expert 3 - Expert en gestion** : l'Expert 3 doit avoir une excellente connaissance de la planification et de la gestion des aires marines protégées en Méditerranée, dans d'autres mers ou à l'échelle mondiale. L'expert doit connaître les défis, les réussites des AMP ainsi que les obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans la participation à la gestion des AMP. Des études ou une expérience professionnelle (au moins 7 ans) sur un thème connexe sont requises. Une expérience sur le terrain en tant qu'acteur d'une AMP est un atout. Des compétences et une expérience avérées en matière de facilitation et de communication sont requises.
- **Expert 4 - Expert en financement** : l'expert 4 doit avoir une excellente connaissance des mécanismes de financement des AMP, des financements durables et innovants et de la levée de fonds (au moins 10 ans). Une expérience en termes de prestation d'études, de formation et une connaissance des mécanismes de financement durable des AMP et de la levée de fonds sont un atout. Des compétences et une expérience avérées en matière de facilitation et de communication sont requises.

55. Une équipe équilibrée en termes de genres est un atout.

### **8.2. Lot 2 : Cours de formation 2 sur la pérennité socio-économique des AMP**

56. Au moins quatre (04) experts sont nécessaires pour élaborer et dispenser le cours de formation 2, avec les exigences de profil suivantes :

- **Expert 1 - Chef d'équipe** : Spécialiste principal de la formation et du renforcement des capacités, coordinateur de programme de formation ou facilitateur professionnel, ayant une expérience approfondie avérée (au moins 15 ans) dans la conduite d'ateliers de formation régionaux, qui comprennent la conception, la planification, l'organisation et la facilitation d'ateliers de formation. Une expérience dans l'encadrement individuel et la supervision de nouveaux formateurs stagiaires à la formation dans la mise en œuvre de projets de suivi de la formation, ainsi que dans l'élaboration de cours de formation de formateurs est également requise. Une expérience dans la direction d'une équipe pour la conception et l'animation d'ateliers de formation est requise. Le chef d'équipe doit avoir des connaissances générales sur les aires marines protégées en Méditerranée et maîtriser l'anglais ou le français. Des



compétences et une expérience avérées en matière de facilitation, de communication, de formation et d'encadrement sont requises.

- **Expert 2 - Expert socio-économique/en genre** : Spécialiste principal socio-économique/en genre, avec une expérience avérée (au moins 10 ans) des aspects socio-économiques, de la pêche ou d'un domaine connexe des aires marines protégées en Méditerranée ou dans d'autres mers et une expérience de l'intégration de la dimension genre dans les programmes et les formations. Des compétences et une expérience avérées en matière de facilitation et de communication sont requises.
- **Expert 3 - Expert en tourisme** : Expert principal en conservation du milieu marin ou spécialiste en tourisme dans les AMP, avec une expérience avérée (au moins 10 ans) des aspects socio-économiques et de préférence du tourisme dans les AMP. Des compétences et une expérience avérées en matière de facilitation et de communication sont requises.
- **Expert 4 - Expert en solutions axées sur la nature** : Expert principal en milieu marin ou spécialiste en solutions axées sur la nature, avec une expérience avérée (au moins 7 ans) des solutions axées sur la nature pour les AMP de Méditerranée, dans d'autres mers ou à l'échelle régionale. Des compétences et une expérience avérées en matière de facilitation et de communication sont requises.

57. Une équipe équilibrée en termes de genre est un atout.

## 9. Format des formations

58. Compte tenu de la situation future incertaine liée à la pandémie de COVID-19, deux options sont envisagées pour dispenser les formations : des ateliers de formation en présentiel ou hybrides.

IMPORTANT : dans les deux cas, le matériel prévu doit être adapté aux deux formats.

### *9.1. Atelier en présentiel*

59. La formation sera un atelier en présentiel :

- Des formations en atelier de 5 jours, dont une journée de visite sur le terrain pour chaque formation.
- Les ateliers devraient se dérouler dans une AMP de Méditerranée.

### *9.2. Atelier hybride*

60. Si les déplacements ne sont pas possibles en raison des conditions sanitaires aux dates prévues pour les formations, la formation sera dispensée entièrement en ligne. Ce format comprendra l'équivalent de 4 jours d'atelier en ligne.

61. Il convient de noter que le SPA/RAC peut mettre à disposition une plateforme professionnelle en ligne (Zoom), qui pourrait convenir pour organiser la formation.

62. Une fois que les conditions sanitaires seront appropriées pour les déplacements ultérieurement, une mini formation en présentiel d'une journée et demie et une visite sur le terrain pourraient être programmées.

## 10. Langues

63. L'anglais et le français sont les langues de travail des ateliers de formation. L'équipe de consultants doit maîtriser au moins une des langues de travail. La maîtrise des deux langues est un atout. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais et en français.

64. Les livrables attendus doivent être fournis dans l'une des deux langues (français ou anglais). Ils seront traduits par le SPA/RAC dans l'autre langue.

## 11. Calendrier provisoire et lieux potentiels

Titre de l'atelier	Dates provisoires	Lieu potentiel	Durée
<p><b>Cours de formation 1 :</b> DES AMP AUTONOMISEES</p> <p>Formation sur la gestion efficace et le financement novateur des zones marines et côtières protégées</p>	Fin du mois de septembre 2021	<p>- Réserve marine de Scandola – France</p> <p>ou</p> <p>- Iles Medes – Espagne</p> <p>ou</p> <p>AMP de Portofino - Italie</p>	5 jours, dont 1 jour de visite sur le terrain s'il s'agit d'un atelier en présentiel
<p><b>Cours de formation 2 :</b> DES AMP FLORISSANTES</p> <p>Formation sur la pérennité socio-économique des aires marines et côtières protégées</p>	Fin du mois d'octobre 2021	<p>- AMP de Gökova – Turquie</p> <p>ou</p> <p>- Kas kekova – Turquie</p>	5 jours, dont 1 jour de visite sur le terrain s'il s'agit d'un atelier en présentiel